PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN



STRATÉGIE – FEUILLE DE ROUTE

Quelle stratégie pour le Contrat Territorial du Bassin versant de l'Aron-Cresonne ?

2022-2027

- Actualisée en 2025 -

Parc naturel régional du Morvan

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Bazois Loire Morvan Communauté de Communes

MORVAN sommets & grands lacs

Entre Arroux, Loire et Somme Communauté de Communes

Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais

Sud Nivernais

Tannay · Brinon · Corbigny Communauté de Communes

Table des matières

1. Le Bassin versant de l’Aron-Cressonne....3
2. Des ressources en eau à protéger et restaurer : les enjeux....6
3. Quelle priorisation des secteurs géographiques ?....11
4. Des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration des ressources en eau....13
5. Un porteur de projet historiquement engagé pour la protection de la ressource en eau....18
6. Des moyens et compétences d’animation mobilisés....21
7. Des actions concrètes et diversifiées pour atteindre les objectifs....23
8. Les conditions nécessaires à la réussite....28
9. Le suivi et l’évaluation....29
10. Annexes....30
Annexe 1 : Liste des communes concernées....30
Annexe 2 : Cartographie de l’occupation du sol et du contexte géologique....33
Annexe 3 : Échéancier de financement EPCI....34

1. Le Bassin versant de l'Aron-Cressonne

Un bassin versant à fort potentiel en Loire amont

Les bassins versants de l'Aron et de la Cressonne sont situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté, en amont du grand bassin versant Loire-Bretagne. L'Aron est l'un des plus grands bassins versants en amont du grand bassin versant Loire-Bretagne, il est situé en grande majorité dans la Nièvre. La Cressonne est un affluent plus petit de la Loire, situé au Sud du bassin versant de l'Aron, en Saône et Loire. La tête du bassin versant de l'Aron-Cressonne est situé dans le Parc naturel régional du Morvan, qui concerne 28 % du bassin versant. Le bassin versant de l'Aron-Cressonne fait **1900 km²** avec **2100 km de cours d'eau** et concerne **101 communes** et **6 EPCI**, avec une population concernée estimée à 27 341 habitants (INSEE 2024).

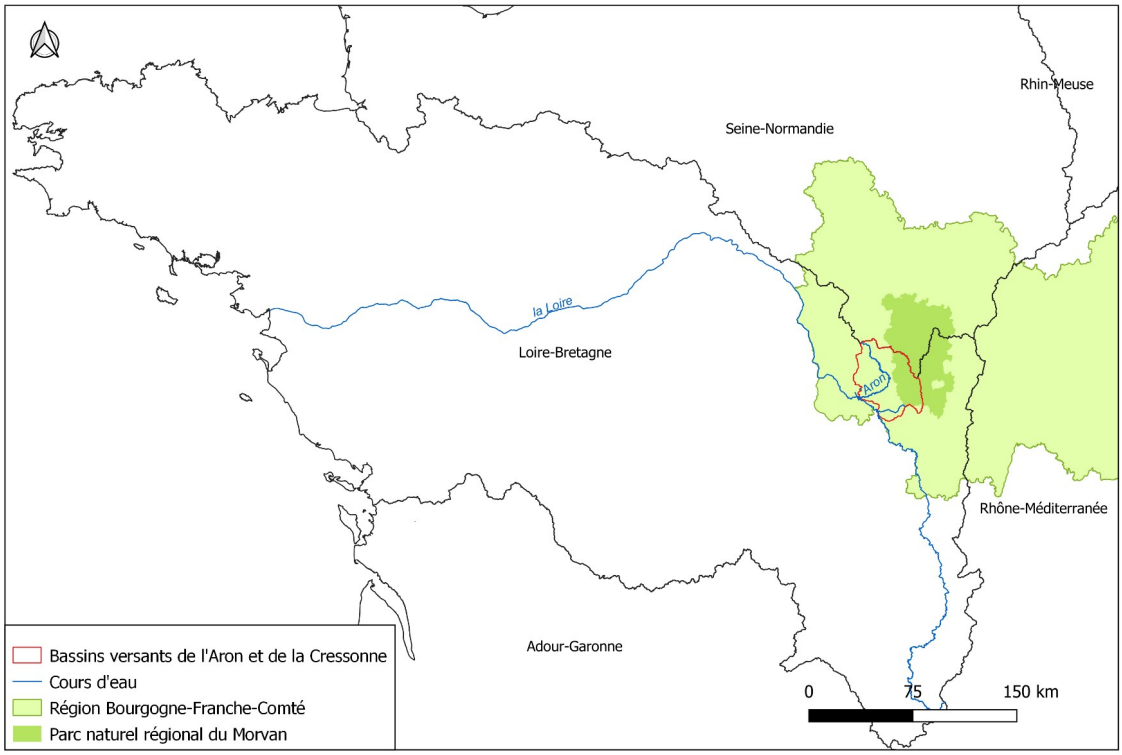


Figure. Localisation du bassin versant dans le bassin Loire-Bretagne

Les 6 EPCI concernés sont : la communauté de communes (CC) Bazois Loire Morvan (60,3 % du bassin versant), la CC des Amognes Cœur du Nivernais (18,8 %), la CC Morvan Sommets et Grands Lacs (8%), la CC Sud Nivernais (5,8%), la CC Entre Arroux Loire et Somme (3,2 %), et la CC Tannay-Brinon-Corbigny (0,9%).

Il s'agit d'un territoire rural, essentiellement agricole, tourné vers l'élevage bovin allaitant, avec quelques zones de cultures céréalières au Sud-Ouest du bassin versant, et des exploitations forestières en tête de bassin versant à l'Est. Entre Morvan, plaines du Bazois, et Sologne Bourbonnaise, le bassin versant de l'Aron-Cressonne dispose d'importantes ressources en eaux superficielles avec un réseau hydrographique dense, lié à la présence d'un sous-sol imperméable essentiellement granitique et marneux, propice à la résurgence de nombreuses petites sources et riche en zones humides.

L'Aron est un cours d'eau à fort potentiel, identifié à l'échelle du grand bassin de la Loire comme un axe grand migrateur. Quatre de ses grands affluents sont en contexte piscicole de 1ère catégorie, salmonicole, et cinq de ses affluents principaux sont des réservoirs biologiques. Ces ressources en eau superficielles sont cependant très sensibles aux étiages et présentent différentes dégradations liées à la présence de pollutions diffuses, à des dégradations morphologiques, et sur la continuité notamment.

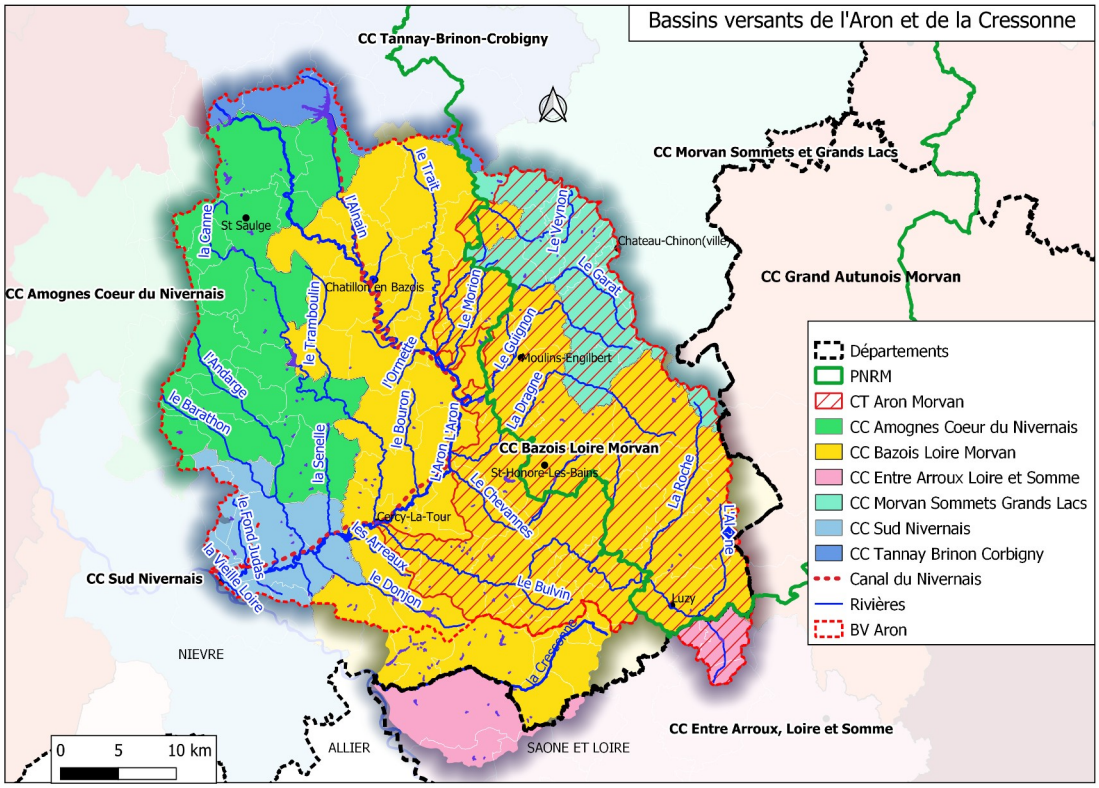


Figure. Communautés de communes du bassin versant de l'Aron et de la Cressonne

Le bassin versant de l'Aron compte **25 masses d'eau** : 2 masses d'eau « plans d'eau » et 23 masses d'eau « cours d'eau ».

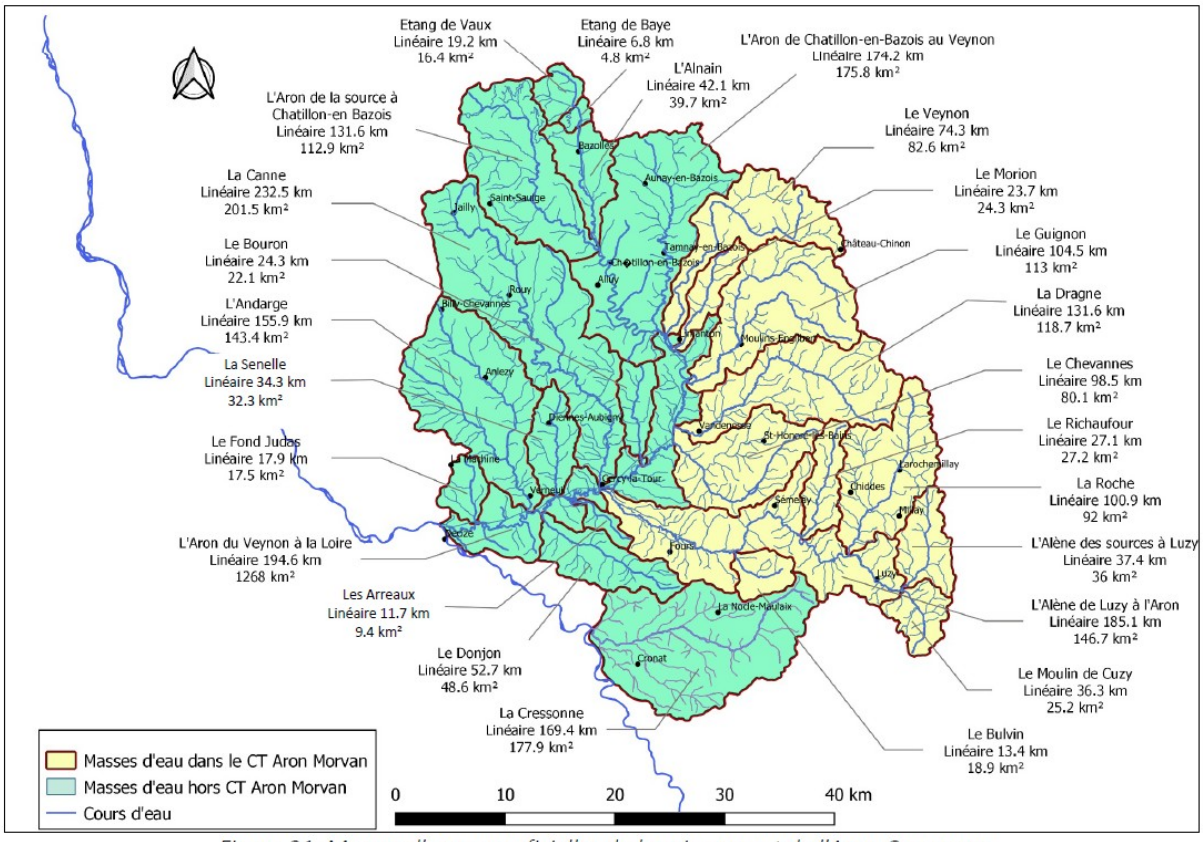


Figure. Masses d'eau du bassin versant de l'Aron et de la Cressonne

De nombreuses actions déjà menées pour la protection des ressources en eau

Les six affluents de la rivière de l'Aron naissant dans le Morvan à l'Est du bassin versant ont fait l'objet d'actions pour la protection des ressources en eau dès les années 2011 avec la réalisation de **deux Contrats Territoriaux « Sud Morvan » (2011-2016) puis « Aron Morvan » (2017-2021)**, exécutés par le Parc naturel régional du Morvan (PnrM) en collaboration avec les CC Bazois Loire Morvan et Morvan Sommets et Grands Lacs, sur 30 communes, et 830 km de cours d'eau.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la compétence **GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » sur le territoire, d'apporter plus de cohérence hydrographique** aux actions en considérant le bassin versant de l'Aron dans son ensemble, et de continuer la dynamique pour la restauration des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état écologique sur ce territoire à fort enjeu et biodiversité, un nouveau **Contrat Territorial Aron Cressonne (2022-2024)** a vu le jour, suite à deux années d'études de préfiguration. Ce nouveau programme d'actions a été réalisé sur le périmètre du bassin versant de l'Aron, en collaboration avec les quatre EPCI majoritaires dans le bassin versant : CC Bazois Loire Morvan et CC Morvan Sommets et Grands Lacs, CC des Amognes Coeur du Nivernais, et la CC Sud Nivernais.

Des nombreux projets de restauration des habitats et de la continuité écologique ont pu être mis en œuvre, avec la mise en défens de 8,7 km de cours d'eau, la reconnexion de 43,9 km de cours d'eau, la restauration de deux réseaux d'une dizaine de mares, l'inventaire de 919 ha de zones humides, etc. Les diagnostics mis en œuvre dans le nouveau territoire ont également permis de confirmer et préciser les enjeux et mettent en avant des priorités de restauration dans le territoire. Enfin, les pressions ressenties sur les ressources en eau au niveau qualitatif et quantitatif, dans un contexte de changement climatique poussent les acteurs du territoire à continuer le développement de cet **instrument de gestion globale à l'échelle du bassin versant** qui permette de préserver la ressource en eau et les milieux associés.

Afin de renforcer encore la cohérence hydrographique du projet, deux nouvelles communautés de communes ont rejoint le projet de territoire en 2025 : la CC Tannay-Brinon-Corbigny, et la CC Entre Arroux Loire et Somme. **Il est ainsi considéré la réalisation d'un Accord de Territoire Aron Cressonne (2025-2027) qui couvrirait cette fois la totalité du bassin versant de l'Aron ainsi que celui de la Cressonne, porté par le Parc naturel régional du Morvan en collaboration avec les six EPCI du bassin versant.**

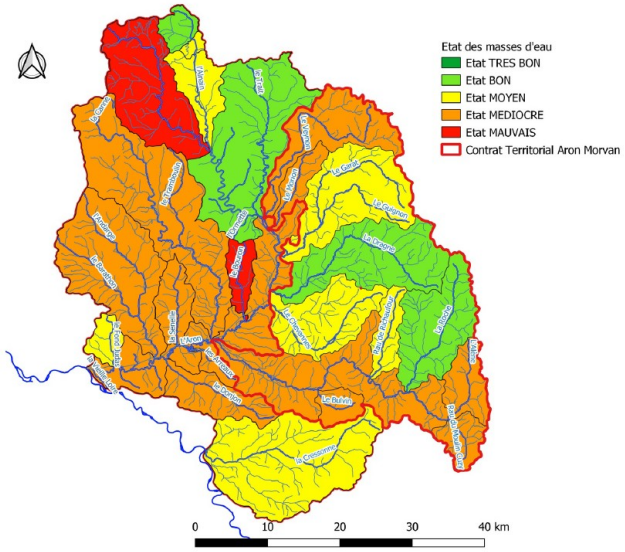
La présentation du bilan du précédent Contrat Territorial ainsi que la construction de la nouvelle programmation ont été réalisées durant l'année 2024 et approuvés par le Comité de bassin versant en octobre 2024.

2. Des ressources en eau à protéger et restaurer : les enjeux

Les actions menées dans le périmètre du Contrat Territorial Aron Morvan (2017-2021) ont permis d'œuvrer significativement pour la protection des milieux aquatiques avec la mise en défens de 7,7 km de cours d'eau et la reconnexion de 39,85 km de cours d'eau grâce à l'effacement d'une dizaine d'obstacles à la continuité écologique. Grâce au Contrat Territorial Aron Cressonne (2022-2027), il a été protégé 7,2 km de cours d'eau supplémentaire, et reconnecté 43,9 km de cours d'eau grâce à l'effacement de six obstacles.

Il reste cependant beaucoup à faire pour préserver le bon état écologique de certaines masses d'eau et améliorer l'état écologique des masses d'eau les plus dégradées. En effet, aucune masse d'eau du bassin versant Aron-Cressonne n'est en « très bon état » écologique, **les trois quarts des masses d'eau sont en état «moyen» ou «médiocre»**, et deux masses d'eau sont en état «mauvais», la pire classe d'état écologique.

Suite aux diagnostics réalisés en 2020 et de 2022 à 2024 les enjeux principaux sur l'état écologique des masses d'eau ont été identifiés.



Les paramètres déclassants pour l'atteinte du bon état des eaux sur le territoire concernent l'**hydrologie**, la **morphologie**, et la **continuité** pour la majorité des 25 masses d'eau.

L'**hydrologie** est le 1er facteur déclassant avec des cours d'eau très sensibles aux étiages en raison des faibles ressources en eaux souterraines et d'importantes altérations de leur profil. Dans un contexte de changement climatique, la présence de nombreux plans d'eaux qui interceptent les flux et ont un taux d'évaporation important accentue les déséquilibres. De plus, l'assèchement et la dégradation des zones humides, jouant le rôle d'éponges, renforce la vulnérabilité du territoire face aux sécheresses. Il s'agit d'un enjeu prioritaire mis en avant par les élus du territoire.

Figure. État écologique des masses d'eau du bassin versant (AELB, 2019)

Le 2ème paramètre déclassant est la **continuité** avec une altération de la connectivité longitudinale des cours d'eau impactant la libre circulation des espèces et le libre transport des sédiments. Ce sont ainsi plus de 200 obstacles qui ont été répertoriés dans le bassin versant, 72,6 % d'entre eux étant infranchissables.

La **morphologie**, correspondant à une altération de la structure des berges et du lit mineur, est le 3ème paramètre déclassant. Au total, 42,8 % du linéaire de cours d'eau dans le bassin versant hors du contrat actuel Aron Morvan présente une ripisylve absente, soit 456 km de cours d'eau. Cela altère fortement les fonctionnalités du cours d'eau et sa capacité à abriter de la faune, à réguler la température, ainsi que leur capacité épuratoire, entre autres.

Six masses d'eau sont également impactées par des **pollutions ponctuelles et diffuses** en phosphore, nitrates, et pesticides liées principalement à l'activité agricole et dans une moindre mesure à l'assainissement.

Le diagnostic réalisé présente en détaille les différents enjeux identifiés, et le tableau ci-dessous récapitule l'état écologique des 25 masses d'eau et leur évolution depuis 2010, ainsi que les pressions significatives à l'origine de ces dégradations.

En reprenant ces pressions ou facteurs limitants, il est retrouvé majoritairement :

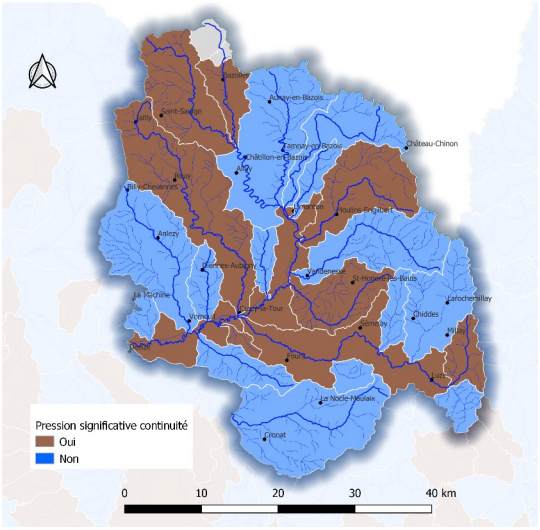
- **Hydrologie :** 11 masses d'eau concernées
- **Continuité** : 9 masses d'eau concernées
- **Morphologie** : 8 masses d'eau concernées
- **Pollutions diffuses**
  - Pesticides : 2 masses d'eau concernées
  - Phosphore : 3 masses d'eau concernées
  - Nitrates : 2 masses d'eau concernées
- **Macropolluants ponctuels collectivités** : 1 masse d'eau concernée

D'autres thématiques importantes ont été identifiées :

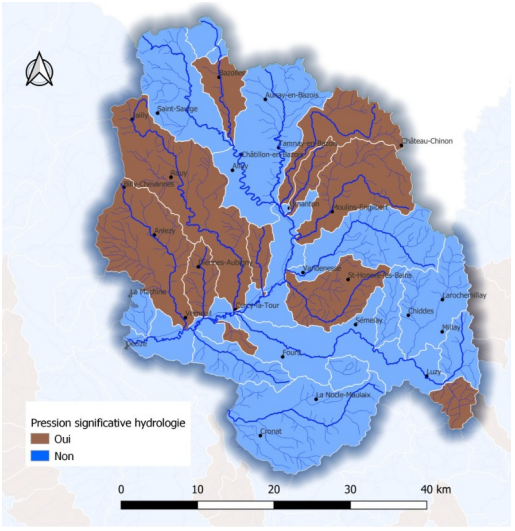
- **Limiter et s'adapter face au Changement Climatique** : ensemble des masses d'eau concernées
- **Biodiversité** : ensemble des masses d'eau concernées
- **Préservation du Bon état** des masses d'eau et restauration du très bon état : 4 masses d'eau concernées, présence de 8 sites Natura 2000 et de 50 espèces patrimoniales dans le bassin versant.

Les pressions sont nombreuses et influent négativement sur l'état écologique des masses d'eau (quantité et qualité). Il est donc primordial de concevoir un outil contractuel qui permet de mettre en place des actions de restauration efficientes.

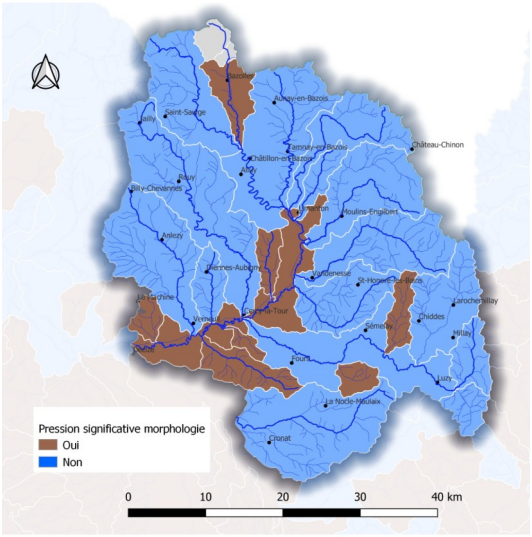
Il existe un consensus sur les enjeux du territoire concernant la nécessaire protection de la ressource en eau et les milieux aquatiques associés localement, afin de préserver la ressource en qualité, quantité, et avec des milieux fonctionnels pour l'avenir.



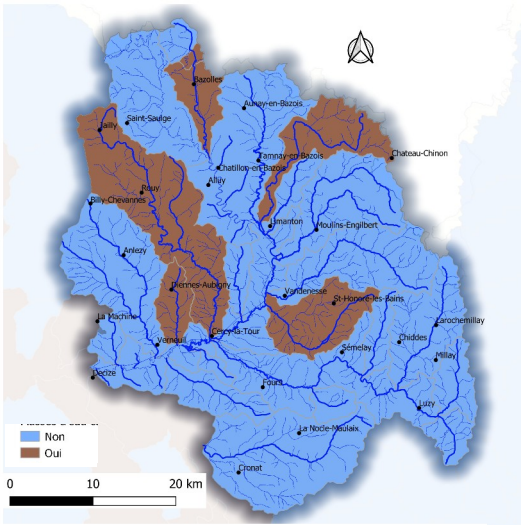
Masses d'eau en risque continuité



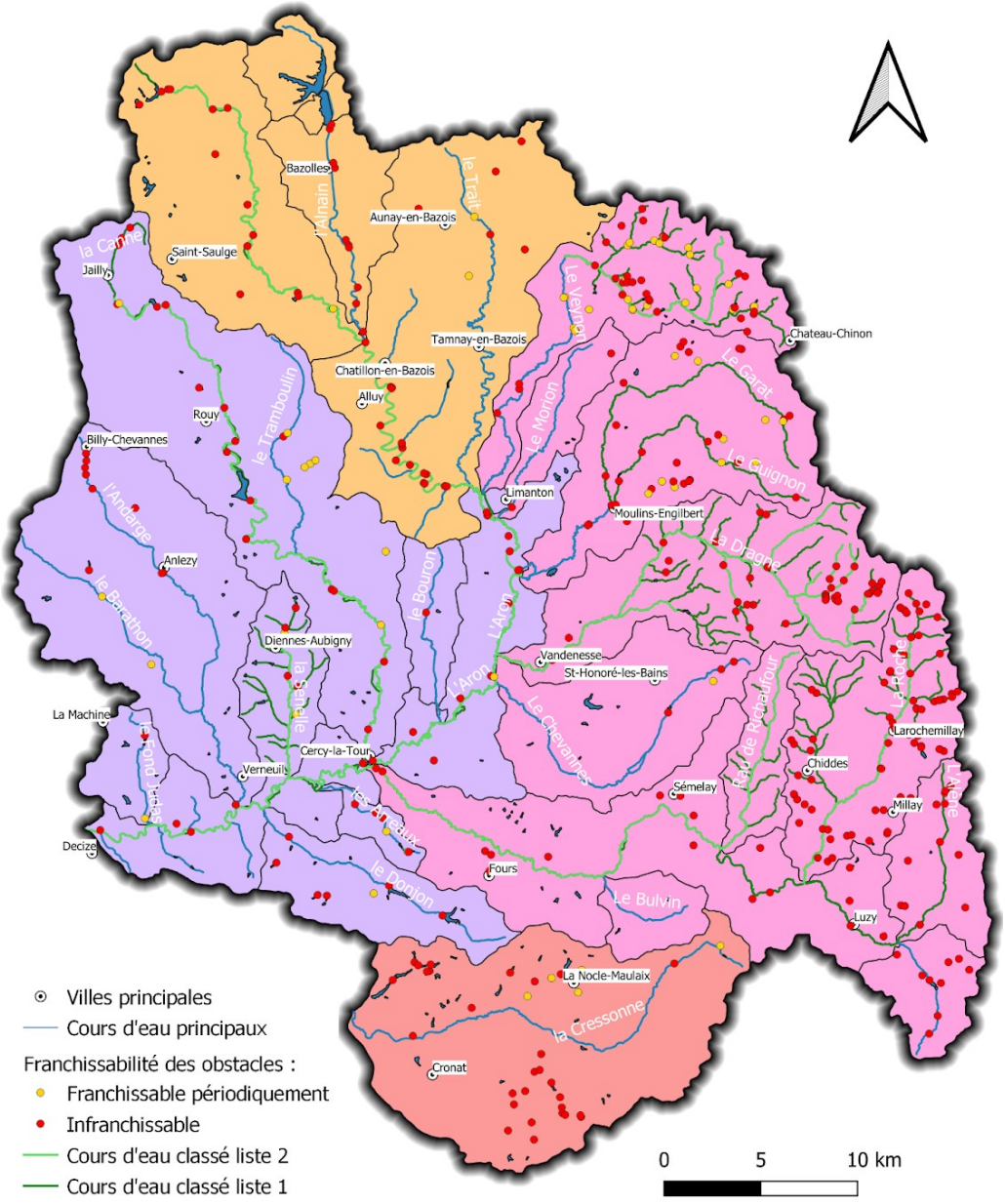
Masses d'eau en risque hydrologie



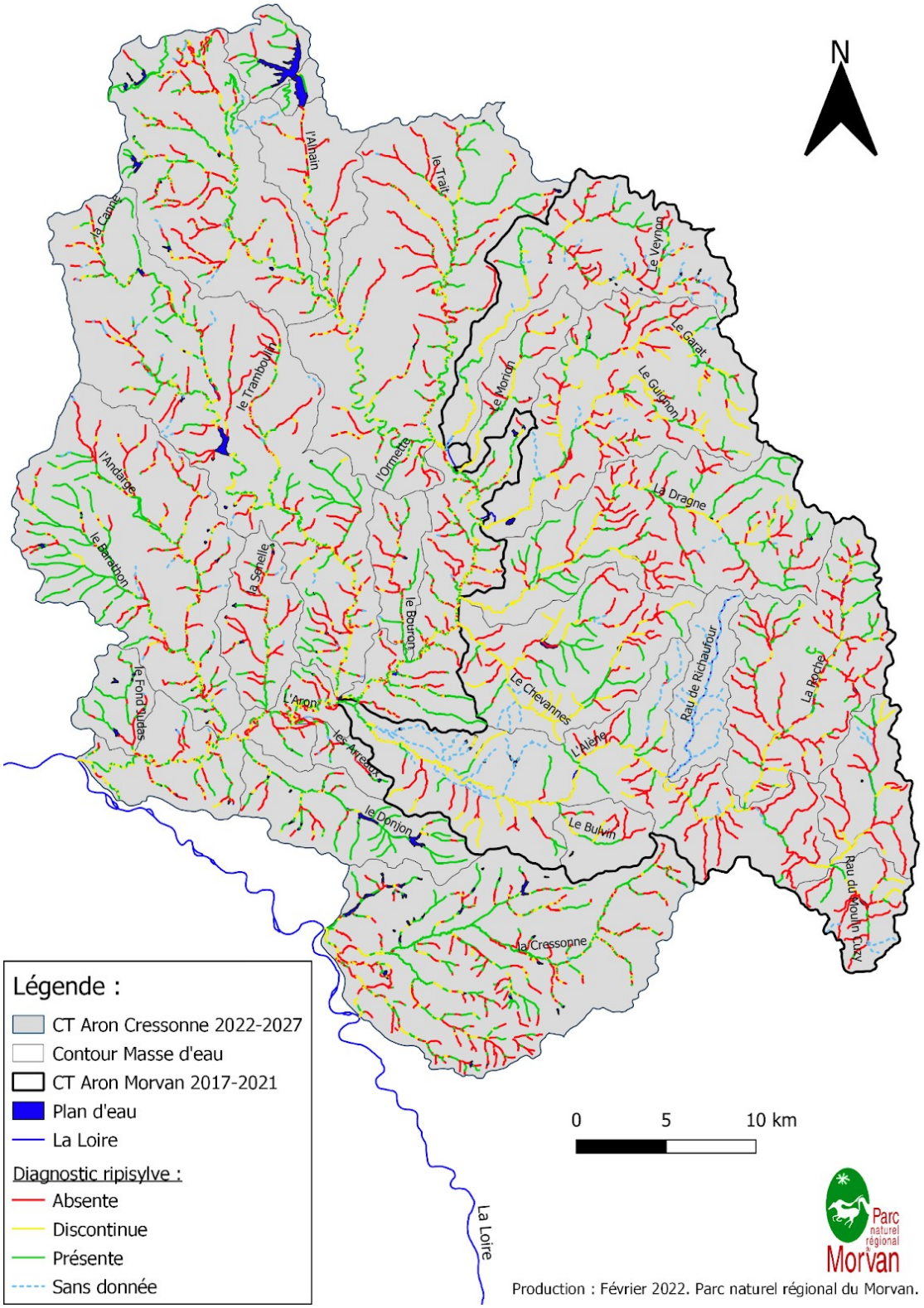
Masse d'eau en risque morphologie



Masse d'eau en risque pollutions diffuses ou ponctuelles



Carte des obstacles à la continuité écologique dans le bassin versant Aron-Cressonne



Carte de l'état de la ripisylve dans le bassin versant de l'Aron-Cressonne

Masse d'eau				Objectif SDAGE proposé 2022-2027	Etat écologique							Risque
Code	Nom	CT Aron Morvan	Type*		2011	2013	2017	Etat physico-chimique	Paramètre déclassant	Etat biologique	Paramètre déclassant	
FRGL120	**ETANG DE BAYE**		PE, MEFM	2027**	3	3	3	Mauvais		Bon		Respect
FRGL121	**ETANG DE VAUX**		PE, MEFM	2015**	2	2	2	Moyen		Bon		Pollutions diffuses
FRGR0215	**L'ALENE** DEPUIS LUZY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2027A	3	3	4	Moyen	COD, Ptot (2013)	Médiocre	IBD (2013)	Continuité
FRGR1534	**L'ALENE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LUZY	x	TP	2027A	3	4	4	Moyen	Ptot (2017)	Médiocre	IBD (2017)	Continuité
FRGR2122	**L'ALNAIN** ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE BAYE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	3	3	3	Moyen	Ptot (2017)	Moyen	I2M2 (2017)	Morpho, continuité, hydro
FRGR0221	**L'ANDARGE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		P	2027B	3	4	4	Médiocre (2017)	NO3-, NO2-, O2 (2019)	Moyen	IBD, I2M2 (2015)	Hydro
FRGR0214	**L'ARON** DEPUIS LA CONFLUENCE DU VEYNON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE		G	2027A	3	4	4	Moyen	Ptot (2015)	Moyen	IBD (2017)	Morpho, continuité
FRGR0213B	**L'ARON** ET SES AFFLUENTS DEPUIS CHATILLON-EN-BAZOIS JUSQU'A LA CONFLUENCE DU VEYNON		P	2021	3	3	2	Médiocre	COD, O2, Ptot (2013)	Mauvais	I2M2 (2013)	Respect
FRGR0213A	**L'ARON** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A CHATILLON-EN-BAZOIS		P	2027B	4	4	5	Moyen	O2 (2017)	Médiocre	IBD (2017)	Continuité
FRGR0220	**LA CANNE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NIVERNAIS		P	2033	3	3	4	Mauvais	O2 (2017)	Moyen	IPR, I2M2, IBD (2017)	Continuité, hydro, pesticides, micropolluants
FRGR0212	**LA CRESSONNE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE		P	2027A	3	3	3	Médiocre	COD (2013)	Moyen	IBD (2013)	Respect
FRGR0218	**LA DRAGNE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2015	1	2	2	Moyen	COD, Ptot (2017)	Moyen	IPR (2017)	Respect
FRGR0219	**LA ROCHE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	G	2015	2	2	2	Bon	Ptot, PO43- (2017)	Bon	IBD, IPR (2017)	Respect
FRGR2039	**LA SENELLE** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	4	4	4	Médiocre	O2 (2015)	Médiocre	IPR (2017)	Hydro, pesticides
FRGR2043	**LE BOURON** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2033	3	3	5	Médiocre	O2, COD, Ptot (2014)	Mauvais	I2M2 (2017)	Morpho, hydro
FRGR1991	**LE BULVIN** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	TP	2033	2	4	4	Mauvais	Tsat (2017)	Médiocre	IPR (2017)	Morpho
FRGR2036	**LE CHEVANNES** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	TP	2027B	2	2	3	Moyen	O2, tsat, Ptot (2017)	Moyen	IBD, I2M2 (2017)	Continuité, hydro, macropolluants
FRGR2001	**LE DONJON** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	4	3	4	Médiocre	COD (2014)	Médiocre	I2M2, IPR (2017)	Morpho
FRGR2007	**LE FOND JUDAS** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	4	4	3	Mauvais	O2 (2019)	Médiocre	I2M2 (2019)	Morpho
FRGR0217	**LE GUIGNON** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2027B	2	3	3	Moyen	COD, Ptot (2017)	Moyen	IBD (2013)	Continuité, hydro
FRGR1476	**LE MORION** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	2	3	4	Moyen	COD (2017)	Médiocre	I2M2, IPR (2017)	Hydro
FRGR1535	**LE MOULIN DE CUZY** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	TP	2027B	2	2	4	Moyen	COD, Ptot (2017)	Moyen	IBMR, IPR (2017)	Hydro
FRGR2012	**LE RICHAUFOUR** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	TP	2027B	2	3	3	Moyen	COD (2017)	Médiocre	IPR (2013)	Hydro
FRGR0216	**LE VEYNON** ET SES AFFLUENTS DEPUIS DUN-SUR-GRANDRY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2027A	3	4	4	Médiocre	COD (2017)	Médiocre	IBD (2017)	Hydro
FRGR2008	**LES ARREAUX** ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2033	2	2	4	Moyen	O2 (2019)	Médiocre	IPR, I2M2 (2017)	Morpho, hydro, continuité
% de ME en état écologique moins que « Bon »					**65,4%**	**76,9%**	**84,6%**					

Classe d'état écologique	
1	Très bon
2	Bon
3	Moyen
4	Médiocre
5	Mauvais

Figure. État écologique des masses d'eau superficielles (AELB 2011, 2013, 2017)

**PE : plan d'eau, MEFM : masse d'eau fortement modifiée, G : grand cours d'eau, P : petit cours d'eau, TP : très petit cours d'eau*

***Pour les MEFM, il ne s'agit pas d'un objectif d'atteinte du Bon état écologique, mais il s'agit un objectif d'atteinte du Bon potentiel*

3. Quelle priorisation des secteurs géographiques ?

Afin de pouvoir répondre aux enjeux identifiés pour chaque type de pression, une priorisation des secteurs géographiques a été réalisée, permettant d'identifier pour chaque pression les masses d'eau les plus impactées et donc prioritaires pour agir.

Les critères utilisés correspondent par pression, aux altérations mesurées sur la qualité de l'eau et du milieu (risque identifié, mesures biologiques et physico-chimiques), mises en rapport avec la qualité de référence du cours d'eau et sa fonctionnalité attendue (réservoir biologique, classement en liste 1 ou 2, axe grand migrateur, etc.). Les diagnostics réalisés en 2020, et de 2022 à 2024 s'appuyant sur des prospections de terrain ont été utilisés afin de préciser les enjeux identifiés par l'Agence de l'Eau.

Continuité :
Les enjeux prioritaires se situent sur les linéaires classés en Liste 2, les ouvrages PAPARCE, ainsi que les cours d'eau identifiés en réservoirs biologiques dans le bassin versant. On distingue notamment :

- Les grands axes du bassin versant, classés en Liste 2 et réservoirs biologiques : la Canne, l'Alène, et l'Aron domanial : cours d'eau en liste 2, à risque continuité, ayant un fort potentiel, dont enjeu grand migrateur pour l'Aron et obligation de restaurer la continuité
- Les cours d'eau à enjeux pour la reproduction de la truite fario et classés en liste 2 : La Dragne et la Roche, et dans une moindre mesure le Guignon, Veynon – qui restent les seuls cours d'eau avec une reproduction avérée de truite fario, mais dont les populations sont fragilisées
- La Cressonne, affluent direct de la Loire ayant récemment rejoint le Contrat Territorial et présentant des habitats de tête de bassin versant intéressants à reconnecter
- Les petits affluents et la tête de bassin versant de l'Aron restant enfin des milieux intéressants à reconnecter notamment dans le cadre du changement climatique et des assecs plus fréquents

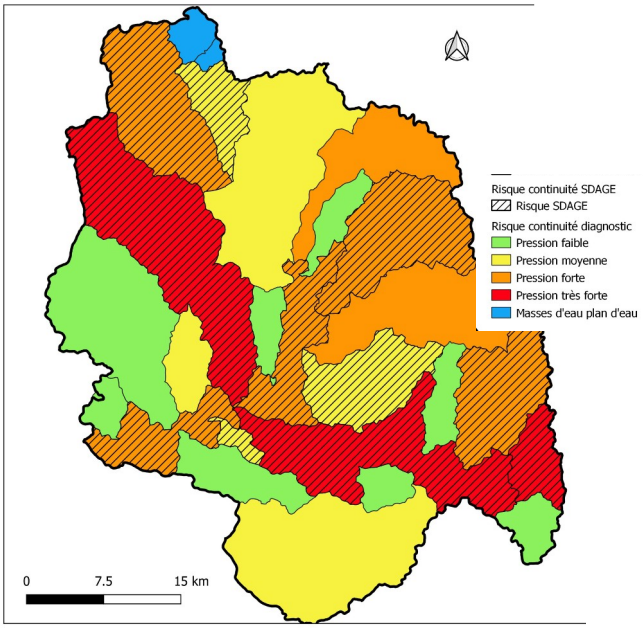


Figure. Priorisation des masses d'eau selon le risque continuité

Morphologie :
L'ensemble des cours d'eau du bassin sont impactés par des dégradations morphologiques recouvrant : des déplacements de cours d'eau, rectifications, ou encore piétinement, et curages.
Le programme d'actions s'attachera à cibler des travaux les plus impactants possibles en termes de restauration des milieux avec des linéaires groupés, sur des linéaires identifiés à enjeux concernant des habitats de frayères, potentialités du lit mineur (granulométrie, habitats de berges, capacité de débordement et connexion à la nappe, ombrage), lien avec d'autres habitats du bassin, pour des travaux ambitieux en termes de bénéfices attendus. Il est distingué deux objectifs principaux :

- La restauration de linéaires identifiés à potentiels dans des secteurs dégradés à l'Ouest du bassin versant tels que la Canne, l'Aron source, ou encore l'Andarge et la la Cressonne

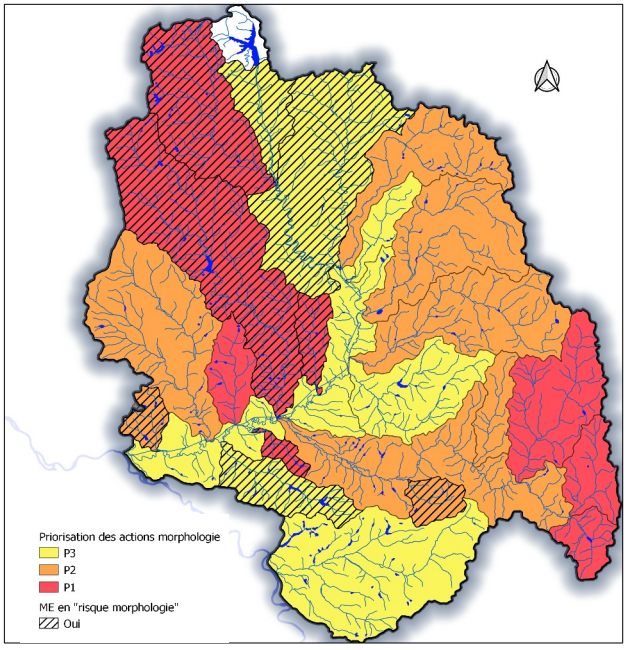


Figure. Priorisation des masses d'eau selon le risque morphologie

- La restauration de linéaires sur des zones à forts enjeux patrimonial et d'habitats pour des espèces très exigentes en termes de qualité des milieux tels que la truite fario, l'écrevisse à pieds blancs, à l'Est du bassin versant tels que le Guignon, le Veynon, la Dragne, l'Alène et la Roche.

Hydrologie :

Les trois années consécutives de sécheresses consécutives 2018-2020, puis 2022 et 2023 ont fortement impacté le petit chevelu hydrographique du bassin versant avec de forts étiages et assecs nombreux et étendus du printemps à l'automne, ainsi que les usages (abreuvement, eau potable notamment). Ces constats se superposent à une faible connaissance des volumes disponibles ainsi que des prélèvements réalisés qu'il convient de combler afin d'accompagner le territoire dans une démarche d'adéquation besoins-ressources et d'adaptation face au changement climatique.

- Les masses d'eau ciblées par l'Agence de l'Eau en risque hydrologie correspondent notamment à des masses d'eau avec un fort taux d'interception des flux par les plans d'eau. Dans le cadre du programme d'actions, il est prévu la réalisation d'une étude bilan besoin-ressources sur un sous-bassin versant identifié en risque, accompagné d'un réseau d'instrumentation des débits.

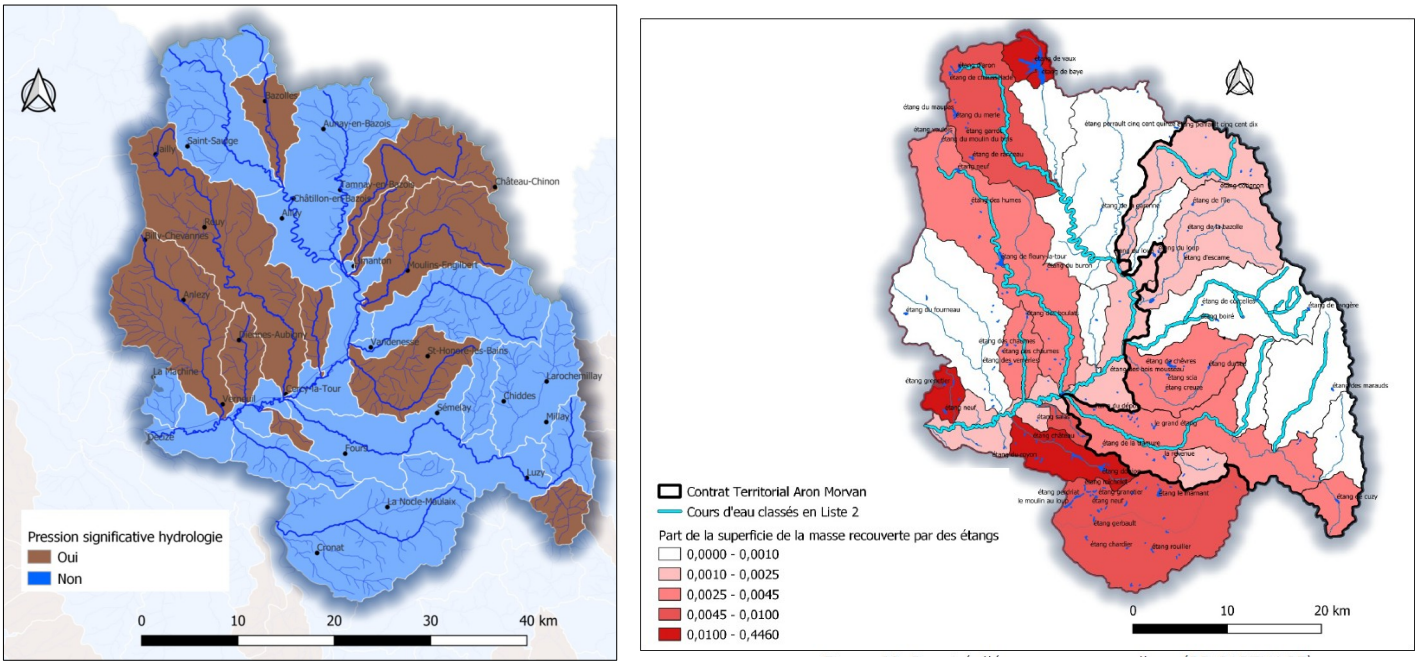
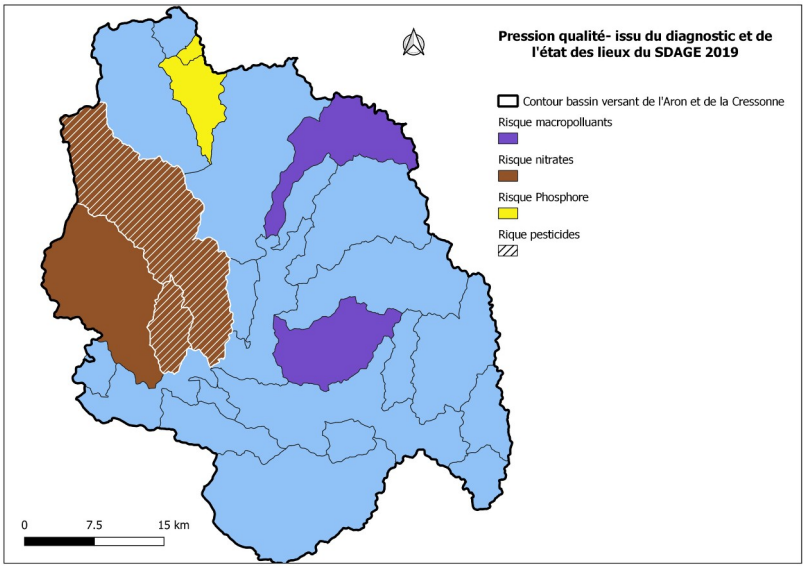


Figure. Masses d'eau en risque hydrologie (à gauche) et concernées par une forte densité d'étangs (à droite)

Pollutions diffuses et ponctuelles :

Le secteur Ouest du bassin versant a vu s'accélérer un changement d'occupation du sol des prairies vers des cultures. Ce changement d'occupation du sol a pu donner lieu a des transformations importantes incluant moins de linéaires de haies, plus de drainage, ainsi que des pratiques phytosanitaires. Ainsi, certains sous-bassins présentent des dépassements en molécules pesticides comme la Canne, que le programme d'actions souhaite étudier.

- Il est dans ce cadre prévu un stage de diagnostic des usages, pratiques, occupation du sol et linéaire de haies, traitements et diffusion des molécules phytosanitaires.



Lien avec le 12ème Programme de mesures (2025-2030) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :
- Enjeu 1 : Pour des milieux aquatiques fonctionnels
- Enjeu 2 : Lutter contre les pollutions
- Enjeu 3 : Sobriété et concertation pour la ressource en eau
- Enjeu 7 : Mobiliser les acteurs locaux

4. Des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration des ressources en eau

Ce constat global met en évidence que de nombreuses masses d'eau sont perturbées par une ou plusieurs pressions. **L'objectif principal du futur programme d'actions est de préserver et de restaurer le bon état des masses d'eau**. Il se décrit, tel que concerté avec les élus des EPCI ayant participé à l'étude de préfiguration, de la façon suivante :

« préserver la ressource en eau et les milieux associés dans le bassin versant pour assurer le bon état des masses d'eau, en assurant la disponibilité de la ressource en eau de qualité et en quantité à l'avenir, et de façon à garantir l'équilibre et la conciliation de tous les usages ».

Cet objectif principal se décline en plusieurs sous-objectifs :

- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides :** grâce à la restauration de continuité, de la morphologie, et des zones humides.
- **Préserver et restaurer la qualité de l'eau :** en diminuant les sources de pollution et en restaurant les fonctionnalités des cours d'eau.
- **S'adapter face au changement climatique :** grâce à la restauration des milieux et en optimisant la gestion de la ressource et des volumes consommés.
- **Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel remarquable** associé aux milieux aquatiques et humides : certains habitats et espèces présents sur le territoire sont une richesse patrimoniale, leurs fonctionnalités sont essentielles à préserver pour une bonne fonctionnalité des écosystèmes, et ce sont également des espèces bio-indicatrices.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions permettra d'intervenir sur les masses d'eau en fonction des pressions qui contribuent à la dégradation de leur état écologique. Le diagnostic construit avec de multiples partenaires techniques (inventaires de zones humides, suivis biologiques, inventaire des obstacles à la continuité écologique, caractérisation hydromorphologique, etc.) est à la base du travail pour l'élaboration du programme d'actions ainsi que les réunions de travail réalisées avec les EPCI et avec les partenaires techniques (Fédération de pêche, SHNA-OFAB, CBN, CD58, CEN, etc.).

Des objectifs précis par enjeu pour les six années à venir 2022-2027 :

- **Morphologie :**

- Restaurer 15 km de berges en six ans (~2,5 km/an) en prenant en compte la priorisation présentéeprécédemment
- 6 Projets pilotes pour la remise de cours d'eau en fond de talweg et le reméandrage
- Réalisation de 3 études de diagnostic hydromorphologique sur des masses d'eau identifiées en risque et ne disposant pas encore d'état des lieux précis.

- **Continuité :**

- Effacer 12 obstacles à la continuité écologique en six ans (1 à 3 /an), selon la priorisation réalisée
- Études pour l'effacement d'un gros ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique et mise en œuvre des travaux
- Aménagement d'obstacles correspondant à des ouvrages départementaux (routes ou barrages) avec le CD58

- **Hydrologie et adaptation face au changement climatique :**

- Plans d‘eau : Réalisation d’un inventaire plan d’eau sur les masses d’eau prioritaire et réalisation de travaux d’aménagement pour limiter l’impact des étangs sur 1 à 2 plans d’eau
- Zones humides : Continuation de l’inventaire de zones humides, définition d’une priorisation et mise en œuvre de travaux de protection des zones humides
- Restauration de 3 à 4 réseaux d’une dizaine de mares pour l’abreuvement des animaux
- Réalisation d’une étude d’adéquation besoins-ressources sur un sous-bassin versant et instrumentation du milieu pour un diagnostic de vulnérabilité et appuyer un partage équilibré de la ressource en eau

- **Pollutions diffuses :**

- Réalisation d’un diagnostic de l’occupation du sol, des pratiques et de la qualité de l’eau sur un sous-bassin versant en risque concernant les pesticides.
- Réalisation de 4 journées techniques collectives sur le 0phyto et la végétalisation des cimetières

- **Préserver la biodiversité :**

- Suivis de l’évolution des espèces patrimoniales (écrevisse à pieds blancs, mammifères semi-aquatiques, odonates, amphibiens, loutre, castor, etc.)
- Réhabilitation de 3 à 4 réseaux d’une dizaine de mares à enjeux pour le triton crêté
- Suivis piscicoles pour le suivi de l’impact des travaux réalisés

- **Amélioration de la connaissance, animation, et éducation à l’environnement :**

- Inventaires (zones humides, espèces patrimoniales) et portés à connaissance auprès des communes, propriétaires privés
- Suivre la qualité des cours d'eau et orienter les interventions du programme d’actions par le suivi biologique des espèces patrimoniales (écrevisses, mammifères semi-aquatiques, odonates, amphibiens)
- Écocitoyen de l’eau : sensibilisation auprès des scolaires sur le grand cycle de l’eau et les milieux
- Réalisation d’un colloque / exposition sur l’eau et le changement climatique

Le tableau suivant récapitule les objectifs ciblés par enjeu.

Enjeux du territoire	Objectifs associés	Actions	Résultats indicateurs à 3 ans : Bilan 2022-2024	Résultats indicateurs sur les 3 années suivantes 2025-2027
Morphologie	**Protéger les berges et restaurer le lit des cours d'eau**	- Mise en défens des cours d'eau et régénération de la ripisylve - Reméandrage et remise en fond de vallée - Réalisation d'études hydromorphologiques sur des sous-bassins versants prioritaires - Restauration d'annexes hydrauliques	- Protection de 7,2 km de cours d'eau chez 15 exploitants agricoles - Pose de 14 km de clôture - Réalisation d'un chantier de reméandrage et de remise en fond de vallée pour 1330 ml restaurés - Réalisation d'un stage de diagnostic hydromorphologique sur le bassin versant de la Canne	*- 7 km mis en défens* *- Réalisation de 2 études de diagnostic hydro-morphologique sur la Cressonne et l'Aron domanial* *- 2000 ml de cours d'eau restaurés grâce à de la remise en fond de vallée, avec la mise en œuvre de 5 chantiers* *- Restauration d'une annexe hydraulique*
Continuité	**Restaurer la continuité écologique et sédimentaire**	- Travaux : restaurer la continuité écologique (petite et grande continuité) - Accompagner les porteurs de projets sur cette thématique (DDT58, CD58) - Etudes	- Effacement de 6 ouvrages - Accompagnement du CD58 pour le rétablissement de la continuité écologique sur un ouvrage en Liste 2 - 43,9 km reconnectés - Reprise de 2 ouvrages pour continuer à garantir une bonne continuité écologique	*- 6 ouvrages rendus franchissables (dont 2 en liste 2)* *- (~30km) de cours d'eau km reconnectés* *- Réalisation d'une étude pour la restauration des habitats : continuité écologique et morphologie*
Hydrologie et adaptation face au changement climatique	**Limiter l'impact des plans d'eau**	- Inventaire des plans d'eau sur les masses d'eau prioritaires - Aménagement et effacement de plans d'eau	- 1 stage d'inventaire et de caractérisation des plans d'eau sur le bassin versant de la Canne - Effacement d'un étang sur le Donjon - Réalisation de 3 journées de travail et de sensibilisation sur la thématique - Installation d'un réseau de mesures de température sur la Canne - Mesure d'un DMB en aval d'un étang	*- Réalisation de 3 visites sur des projets d'aménagements d'étangs et de conseils pour limiter leur impact*
	Préserver les zones humides	- Inventaire des zones humides - Porté à connaissance, intégration dans les plans d'urbanisme - Gestion et restauration de zones humides	- Inventaire de 919 ha de milieux humides - Lancement d'une démarche de priorisation des milieux humides en partenariat avec le CEN - Lancement de la démarche sur la gestion raisonnée du parasitisme en milieux humides	*- Réalisation de 3 inventaires de zones humides (Environ 450 ha /an)* *- 2 réunions publiques sur le thème* *- 1 étude de priorisation menée par le CEN* *- 1 étude Ligéro réalisée par le CEN sur le marais à Cronat* *- 2 journées techniques et 3 exploitants engagés dans la démarche de gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide* *- Suivi piézométrique avec 1 site équipé pour un suivi sur 3 ans*

				- Réalisation de 5 visites de conseil sur la gestion des zones humides en collaboration avec les animatrices du CBNBP et du réseau Patur'Ajuste *- 1 ha de zones humides restaurés*
	Connaître les prélèvements, estimer et évaluer la vulnérabilité pour mieux gérer les volumes d'eau disponibles dans le bassin versant	- Réalisation d'une étude bilan quantitatif sur la ressource en eau dans le bassin versant pour évaluer les ressources disponibles, les prélèvements actuels, les usages, et le climat	- Réalisation d'un cycle de concertation à Moulins-Engilbert avec deux ateliers de concertation sur la ressource en eau et 78 participants au total - Réalisation d'un séminaire Eau et climat avec une 100aine de participants	*- Réalisation d'une étude adéquation besoins-ressources sur un sous-bassin-versant en risque hydrologie* *- Nombre de réunions d'animations*
Pollutions diffuses	**Limiter les pollutions diffuses d'origine urbaine**	- Accompagner les communes pour la mise en place du 0phyto et la végétalisation des espaces, en particulier cimetière, à travers des journées techniques collectives - Journées techniques collectives sur la mise aux normes de l'ANC, animation et réunions publiques	- 3 journées techniques réalisées - 75 participants élus et agents municipaux	*- Animation à la demande sur le sujet*
	Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole	- Réalisation d'un diagnostic agricole sur les masses d'eau priorisées - Formations et journées techniques avec des organismes agricoles - Étude des possibilités de contractualisation ou autres outils existants selon les résultats du diagnostic		*- Lancement d'un stage pour le diagnostic de l'occupation du sol, des pratiques et de la qualité de l'eau sur un sous-bassin versant en risque concernant les pesticides et / ou réalisation d'une campagne de suivi pesticides afin de préparer le diagnostic agricole* *- Nb de journées techniques et d'animation*
Préserver la biodiversité	**Connaître et préserver les espèces patrimoniales du bassin versant**	- Inventaires suivis d'évolution des espèces patrimoniales (amphibiens, écrevisses, mammifères semi-aquatiques, odonates).	- 10 j de prospection /an - Continuation de l'inventaire des écrevisses à pieds blancs pour un total de 15940 ml prospectés - Inventaire des populations d'amphibiens dans la vallée de l'Aron domanial	*- 2 inventaires d'espèces patrimoniales réalisés*
	Restauration de réseaux de mares à enjeu triton crêté	- Diagnostic et restauration de mares agricoles et forestières en partenariat avec la SHNA-OFAB sur les masses d'eau priorisées	- Diagnostic de 84 mares dans 12 communes et priorisation des travaux de restauration - Travaux de restauration de deux réseaux	*- 20 mares restaurées sur la base de diagnostics préalables*

			de mares pour un total de 22 mares restaurées	
Suivi, connaissance	**Cibler les actions de restauration stratégiquement et identifier les enjeux locaux**	- Inventaires réalisés et diagnostics biologiques pré-travaux	- 24 de chantiers diagnostiqués en préparation de travaux de restauration de la continuité écologique ou du lit mineur et des berges	*- 10 sites diagnostiqués pour des évaluations d'enjeux faunistiques avant travaux*
	Suivre l'impact des travaux réalisés et la qualité de l'eau	- Suivis de la qualité de l'eau pour mesurer les impacts des travaux réalisés	- Réalisation de 2 pêches d'inventaire avant travaux pour des situations de référence - Lancement d'une campagne de suivis physico-chimiques - Suivis physico-chimiques+biologiques en partenariat avec le CD58	*- 5 campagnes physico-chimiques + 1 IBD, 1 IBG réalisé sur le ruisseau du Guégnault* *- 2 campagnes physico-chimiques + biologiques réalisées par le CD58 en appui à l'AdT Aron Cressonne* *- Réalisation d'une étude bilan sur l'évolution de la qualité de l'eau dans le bassin versant*
Animation, sensibilisation, communication	**Écocitoyen de l'eau, sensibiliser les scolaires et le grand public et élus**	- Réalisation d'animations avec les scolaires dans les communes du CT sur le grand cycle de l'eau - Réalisation d'animations grand public	- 32 de journées d'animation - 504 d'enfants sensibilisés - Réalisation d'un séminaire Eau et climat avec une 100aine de participants - Projet création d'une pièce de théâtre sur le thème de l'eau à l'occasion de la Fête de l'Automne à Saint Brisson	*- 5 animations grand public / élus* *- 180 élèves sensibilisés* *- 4 à 6 journées animations pour les scolaires, soit environ 8 animations réalisées*
	Communiquer, informer	- Valorisation des retours d'expériences - Édition de supports de communication, plaquettes, etc. - Lettres d'information et newsletter	- Impression de plaquettes d'information du Contrat Territorial et des travaux possibles pour la protection des berges et du lit - Réalisation de supports de communication pour les évènements et animations - Création de 2 panneaux pédagogiques sur des travaux de restauration de rivière effectués	*- 2 panneaux rivière* *- 2 plaquettes*
	Évaluer les actions	- Étude bilan du Contrat Territorial		*- Une étude bilan*

Tableau des enjeux et des objectifs du Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne

5. Un porteur de projet historiquement engagé pour la protection de la ressource en eau

5.1. Le portage par le Parc naturel régional du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan intervient depuis les années 2000 dans la mise en œuvre de programmes d'actions pour la protection des rivières. Ce sont ainsi sept contrats de rivière que le PnrM a porté, en collaboration avec les EPCI du Territoire :
Sur le bassin Seine-Normandie :
- Le Contrat Rural Cure Yonne (2000-2003)
- Le Contrat Territorial Cure-Yonne (2003-2008)
- Le Contrat Global Cure-Yonne (2009 - 2014)
- Le CTEC Cure-Yonne (2021-2025)

Sur le bassin Loire :
- Le Contrat Territorial Sud Morvan (2011-2016)
- Le Contrat Territorial Aron Morvan (2017-2021)
- Le Contrat Territorial Aron Cressonne (2022-2024)

Il dispose d'une équipe technique et d'ingénierie opérationnelle, avec de nombreux retours d'expérience concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques, les pressions s'exerçant, ainsi qu'une bonne connaissance des acteurs locaux. L'équipe peut de plus bénéficier d'une grande diversité de ressources portées par les équipes agriculture, tourbières, ou encore Natura 2000 du PnrM. Ces échanges transversaux peuvent permettre d'élargir les perspectives sur la ressource en eau à l'échelle du territoire avec un point de vue pluridisciplinaire, sur ces sujets étroitement liés aux missions de restauration des milieux aquatiques et humides ciblés par le programme d'actions.

De plus, l'équipe est également montée en compétences ces trois dernières années grâce à des formations communes avec le Contrat de rivière Cure Yonne, l'acquisition de matériel de mesure, et un appui technique du bureau d'études ECOGEA sur les thématiques de remise en fond de vallée et de continuité écologique.

Enfin, des partenariats techniques et une collaboration avec les services de l'État et les partenaires institutionnels et thématiques (DDT, OFB, Fédérations de pêche et de chasse, SHNA, CBN, CEN, etc.) ont pu être créés, qui participent à l'opérationnalité des programmes d'actions et leur bonne mise en œuvre.

De nombreux projets ont ainsi émergés lors du Contrat Territorial Aron Cressonne (2022-2024) suite aux diagnostics de terrain et échanges avec les propriétaires privés et les élus du bassin versant. Une réelle dynamique est enclenchée sur le territoire qu'il est souhaité prolonger grâce à un nouvel Accord de Territoire Aron-Cressonne 2025-2027, porté par le Parc naturel régional du Morvan en collaboration avec les EPCI du territoire.

5.2. Statuts du PnrM et gouvernance pour le pilotage du programme

Le PnrM a changé de statuts le 19 octobre 2021 afin de pouvoir porter le Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne. Il a alors été créé les instances pour le portage du Contrat dont le fonctionnement est le suivant :

Le Comité de Bassin « Grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne » :
Il s'agit du comité de pilotage du programme d'actions au cours duquel est présenté la programmation annuelle, ont lieu les échanges et débats techniques sur les actions proposées, est présenté le budget prévisionnel, qui est également débattu, ainsi que le bilan des actions réalisées et les résultats financiers.

Ce comité regroupe :
- les partenaires financiers (Agence de l'Eau et Région notamment)

- les différents partenaires techniques (SHNA-OFAB, OFB, CEN, Fédération de pêche, CD58 etc.)
- les services de l'État.
- les élus représentant les intercommunalités du bassin versant.

La formation des élus invitée à siéger au Comité de bassin versant compte 32 élus qui représentent les intercommunalités du bassin versant, adhérentes au PnrM pour la compétence GEMA sur le bassin versant Aron-Cressonne. Les délégués sont répartis de la façon suivante selon la clef de répartition choisie par les élus :

- 12 délégués pour la CC Bazois Loire Morvan
- 7 délégués pour la CC des Amognes Cœur du Nivernais
- 5 délégués pour la CC Morvan Sommets et Grands Lacs
- 5 délégués pour la CC Sud Nivernais
- 2 délégués pour la CC Entre Arroux Loire et Somme
- 1 délégué pour la CC Tannay-Brinon-Corbigny

Ils se réunissent au minimum une fois par an, et jusqu'à trois fois par an pour :

- Présenter un bilan des actions en œuvre dans l'année et les résultats
- Préparer la programmation de l'année suivante et les financements associés ;
- Décider des clés de répartition de son financement, et notamment du montant des cotisations intercommunales nécessaires
- Voter la maquette financière ainsi établie pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et la transmettre au Parc pour adoption en l'état ;
- En assurer le suivi ;
- Préparer toutes les délibérations concernant les actions relevant de sa compétence qui seront transmises pour adoption au comité syndical du Parc ;
- Rendre les avis susceptibles d'être utiles dans le cadre de cette compétence pour ce bassin versant qui seront transmis au comité syndical du Parc.

Les décisions sont votées et enregistrées dans un compte-rendu pour présentation au Comité Syndicat Plénier du PnrM. Le Comité de Bassin constitue ainsi une instance de validation politique, les délibérations sont prises par le Comité Syndical Plénier.

Le Comité Syndical Plénier du PnrM : il est composé de tous les représentants des collectivités membres du syndicat mixte au titre des différentes Formations. Il est distingué **3 Formations politiques** correspondant à chacune des cartes et compétences portées par le PnrM :

- la Formation « Mise en œuvre de la Charte »,
- la Formation « GEMAPI et grand cycle de l'eau Bassin versant Cure Yonne »
- la Formation « GEMA et grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne »

Les Formations sont réunies lors du Comité Syndical plénier du PnrM notamment afin de délibérer sur les budgets annuels. Les programmations et les budgets correspondant à chaque formation sont préparés et approuvés par chaque Formation. Le Comité Syndical Plénier réunis les représentants de chacune de ces formations pour voter les programmations budgétaires présentées par chaque Formation.

Le Comité Syndical Plénier se réunit 3 fois par an pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le vote du Budget, et le vote du Budget Supplémentaire et le Compte Administratif. Il a pour rôle notamment d'examiner et d'approuver les programmes annuels présentés par des Formations ainsi que d'arrêter et de voter les budgets présentés par les différentes Formations également.

Pour la **Formation « Grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne »** , y siègent : un représentant de chacun des 6 EPCI du bassin versant, plus un représentant par Communauté de Communes membre du syndicat, par tranche complète de 10 000 habitants concernée par le périmètre, désignés par le Conseil communautaire.

Les temps de rencontres territoriaux et comités techniques thématiques : des temps de rencontre avec les acteurs, habitants, et usagers du territoire, seront organisés au cours de la mise en œuvre du contrat

territorial concernant la réalisation de projets de restauration et la présentation des résultats. De plus, des comités techniques relatifs à la mise en œuvre d'une étude en particulier ou de travaux de restauration spécifique pourront être organisés afin de permettre le suivi d'un marché de travaux ou d'études en particulier.

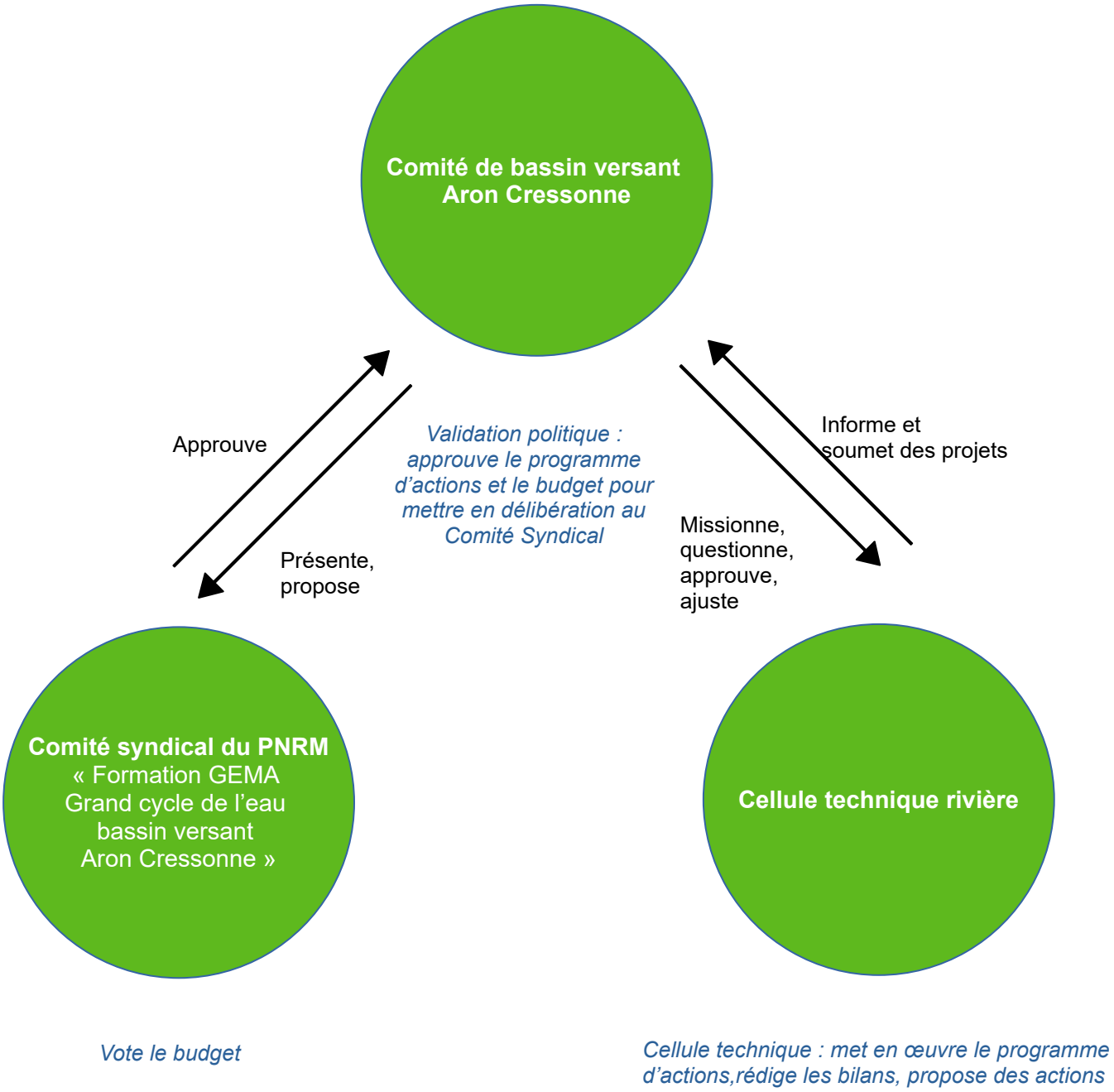


Figure. Schéma de la gouvernance du CT Aron-Cressonne

5.4. Un programme multi-partenarial

A travers la mise en œuvre du programme d'actions, de nombreux partenaires, financiers, techniques, et sont sollicités.

Le programme est porté par le Parc naturel régional du Morvan en collaboration avec les six Communautés de communes du territoire.

Les **principaux partenaires financiers** de l'Accord de Territoire sont :
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC)
- Le Conseil Départemental de la Nièvre (CD58)

Les principaux partenaires techniques :
- Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) : pour la réalisation de l'inventaire des zones humides dans le bassin versant
- la SHNA-OFAB, Société d'Histoire Naturelle d'Autun
- La Fédération de pêche de la Nièvre (Fédé58) : pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité sur les masses d'eau classées en première catégorie du Morvan
- La Fédération de chasse de la Nièvre : pour la réalisation de travaux de restauration d'une annexe hydraulique
- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB)
- Le Conseil départemental de la Nièvre (CD58) : pour la réalisation d'actions de restauration de la continuité sur des ouvrages routiers départementaux.
- Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de la Saône et Loire : en lien avec l'animation agricole pour la préservation des ressources en eau sur le territoire
- Biobourgogne en lien avec l'animation agricole pour la préservation des ressources en eau sur le territoire
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels et sa cellule Zone Humide (CENB)
- Les syndicats d'eau potable du bassin versant, en lien avec l'étude sur la gestion quantitative de l'eau qui sera menée
- d'autres acteurs seront associés aux actions au fur et à mesure de leur mise en œuvre et selon les thématiques développées (gestion de zones humides, animation et formations, etc.)

Enfin, les **acteurs locaux** seront parties prenantes du Contrat : communes, usagers de l'eau (habitants, agriculteurs, industriels, sylviculteurs, pêcheurs, etc.)

Trois maîtres d'ouvrages sont identifiés pour l'Accord de Territoire : le PnrM pour la très grande majorité des actions, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne concernant les actions de restauration du marais Jean Petit à Cronat, et la Fédération de chasse de la Nièvre pour une action de restauration d'une annexe hydraulique.

6. Des moyens et compétences d'animation mobilisés

- **Trois animateurs pour la cellule technique**

Le Contrat Territorial Aron Cressonne 2022-2024 avait été animé par une cellule technique composée de 2 animateurs. Avec l'agrandissement du périmètre du programme d'actions en 2025 avec l'arrivée de deux nouvelles EPCI, et la mise en route de deux nouvelles thématiques à savoir les pollutions diffuses et le quantitatif dans le cadre du nouvel Accord de Territoire, il est contemplé une cellule d'animation à 3 ETP à partir de 2026.

La répartition des missions contemplée est la suivante :

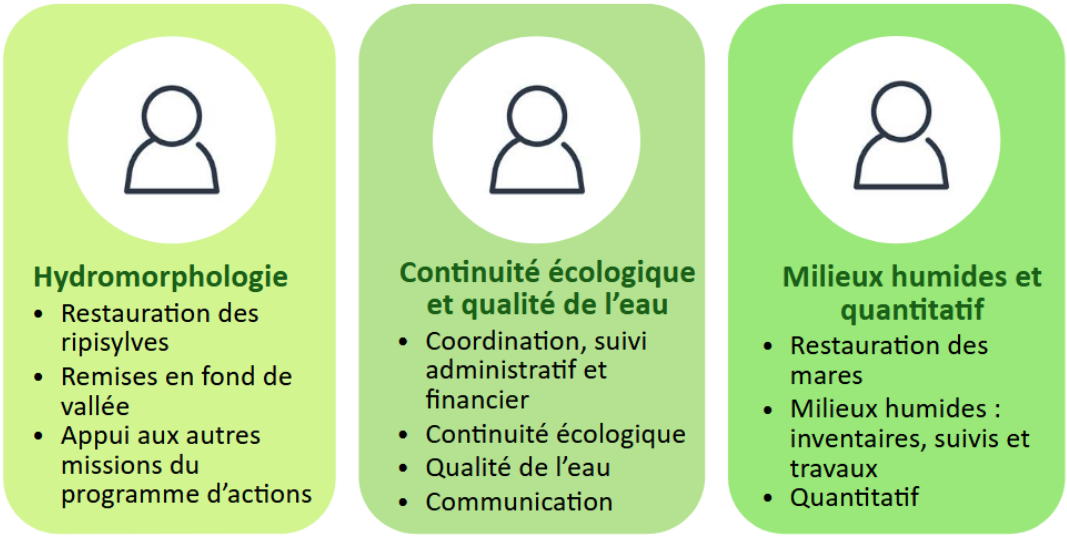


Figure. Composition de la cellule technique d'animation

Les missions regroupent :

➢ **Des missions d'animation générale** :

- Suivi de la bonne réalisation de la programmation
- Relation avec les maîtres d'ouvrages, partenaires techniques, financiers et institutionnels
- Préparation des Comités de bassin versant et éléments techniques et de budget
- Réalisation des bilans annuels et calcul des indicateurs de suivis
- Représentation locale du projet localement
- Coordination de l'ensemble des dossiers et suivi administratif et financier des actions

➢ **Les missions relatives à la mise en œuvre des actions** :

- Continuité écologique (mise en œuvre, suivi, réalisation des bilans annuels, échanges avec les acteurs techniques) et plans d'eau
- Restauration hydromorphologique mise en défens, aménagements, remise du cours d'eau en fond de talweg, suivi)
- Préservation et restauration de zones humides (inventaires, plans de gestion, travaux, suivis, animation)
- Diminution des pollutions diffuses (diagnostic, journées techniques, animation, communication, suivis)
- Ressource en eau quantitative (lancement de l'étude, enquêtes, projets pilotes)
- Suivis biologiques et de qualité de l'eau (planification, mise en œuvre, suivis)
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Reporting et suivi des actions
- Capitalisation des connaissances et renseignement des bases de données

- **Un demi poste pour l'administratif et la comptabilité**

Un demi-poste administratif-comptabilité (0,5 ETP) est nécessaire au bon fonctionnement du Contrat. Ce demi-poste est mutualisé au sein du PnrM. Les missions correspondent au suivi des marchés publics lancés, et des contrats passés avec les entreprises, la facturation, la comptabilité, et le fonctionnement RH.

7. Des actions concrètes et diversifiées pour atteindre les objectifs

La ressource en eau est indispensable à la vie. Les périodes de déficit en eau deviennent de plus en plus récurrentes. De nombreuses dégradations sont constatées sur les cours d'eau qui altèrent les fonctions écologiques des milieux et peuvent perturber certaines activités économiques du territoire. La programmation d'action sur six années (de 2022 à 2027) permettra d'œuvrer pour la résolution de ces dysfonctionnements et d'aller vers la reconquête du bon état écologique des masses d'eau, et la gestion équilibrée des ressources en eau dans le bassin versant.

Ces objectifs sont repris dans le programme d'actions de l'Accord de Territoire (2025-2027) décliné en 4 axes visent pour répondre aux enjeux identifiés :

Axe A : Restaurer et préserver les milieux aquatiques
A1. Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
A2. Réduire l'impact des plans d'eau
A3. Restaurer la morphologie des rivières et améliorer la qualité des habitats
A4. Restaurer et préserver les zones humides
A5. Restaurer et préserver les mares

Axe B : Améliorer la qualité de l'eau
B1. Limiter les pollutions diffuses en milieu urbain
B2. Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole

Axe C : S'adapter face au changement climatique
C1. Bilan quantitatif de la ressource en eau dans le bassin versant
C2. Vers une gestion économe de l'eau dans les exploitations
C3. Vers une gestion intégrée des eaux pluviales en ville

Axe D : Suivi, connaissance, animation et communication
D1. Connaître et gérer les milieux
D2. Communiquer, former, animer

Le tableau suivant présente le **Programme d'actions de l'accord de territoire 2025-2027**, en identifiant :
- le type d'actions par objectifs
- les indicateurs de moyens et de résultats
- le chiffrage par actions et leur financement

Les actions mises en œuvre répondent aux grandes orientations du **SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027** et aux priorités du **12ème programme (2019-2024) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :**

- Enjeu 1 : Pour des milieux aquatiques fonctionnels
- Enjeu 2 : Lutter contre les pollutions
- Enjeu 3 : Sobriété et concertation pour la ressource en eau
- Enjeu 7 : Mobiliser les acteurs locaux

Programme d'actions de l'Accord de Territoire 2025-2027 indicateurs à 3 ans

Axe	Actions	Fiches actions	Description de l'action	Masse d'eau concernée	Budget prévisionnel			TOTAL	Financeurs			Indicateurs de suivi Objectif technique à 3 ans AELB
									Aide prévisionnelle AELB			
					2025	2026	2027		Montant	Fiche PGR12	Taux	
A : Restaurer et préserver les milieux aquatiques												
A1	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	A1.1 Restauration de la petite continuité écologique	2 ouvrages / an	Aron source jusqu'à l'aval, Canne, Cressonne, Alène, Guignon, Veynon, Dragne	80000	80000	80000	240 000,0 €	168 000,0 €	MAQ2	70 %	- 6 ouvrages rendus franchissables (dont 2 en liste 2) - 30 de km reconnectés - Réalisation d'une étude pour la restauration de la continuité écologique - Nombre de journées techniques et formations réalisées
		A1.2. Restauration de la grande continuité écologique	Réalisation d'une étude restauration de la continuité et de la morphologie		0	0	25000	25 000,0 €	6 250,0 €	MAQ2	25 %	
		A1.3. Travaux de retouche	Retouches pour la pérennité des ouvrages dans le temps		10000	10000	10000	30 000,0 €	0,0 €	-	-	
A2	Réduire l'impact des plans d'eau	A2.1. Etudes, travaux, et animation	Continuation de la mise en valeur des résultats du stage et animation pour l'émergence de projets. Lien avec l'étude sur la grande continuité écologique	Canne, Cressonne, Aron source, Donjon, Chevannes	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	3 visites réalisées
A3	Restaurer la morphologie des rivières et améliorer la qualité des habitats	A3.1. Travaux de restauration	Travaux de restauration de la morphologie (mise en défens des berges, remises en fond de talweg, aménagements d'abreuvoirs et de passages à gués, reméandrage, etc.) Accompagnement de 6 à 10 projets par an	Aron source jusqu'à confluence, Canne, Andarge, Senelle, Cressonne, Guignon, Veynon, Dragne, Roche, Alène source jusqu'à confluence	100000	100000	100000	300 000,0 €	150 000,0 €	MAQ1	50 %	- 7 km mis en défens - Réalisation de 2 études de diagnostic hydro-morphologique sur la Cressonne et l'Aron domanial - 2000 ml de cours d'eau restaurés grâce à de la remise en fond de vallée, avec la mise en œuvre de 5 chantiers - Restauration d'une annexe hydraulique - Suivi piézométrique avec 1 site équipé pour un suivi sur 3 ans
			Prestation d'environ 8 jours d'ECOGEA pour la rédaction de CdC, appui aux diagnostic, dimensionnement, etc.		6000	6000	4000	16 000,0 €	8 000,0 €	MAQ2	50 %	
			Suivi piézométrique travaux de remise en fond de vallée		9600	0	0	9 600,0 €				
		A3.2 Etudes hydromorphologiques	Etude hydromorphologique de l'Aron domanial		53500	0	0	53 500,0 €	26 750,0 €	MAQ1	50 %	
			Stage Cressonne		4000	0	0	4 000,0 €	2 000,0 €	MAQ1	50 %	
		A3.3. Observatoire de la qualité de l'eau	Réalisation d'analyses pour la qualité de l'eau pour le suivi des travaux et analyses des risques pollutions diffuses Bilan de la qualité de l'eau en fin d'Accord de Territoire. Objectif opérationnel		0	0	10000	10 000,0 €	5 000,0 €	SUI1	50 %	- 5 campagnes physico-chimiques + 1 IBD, 1 IBG réalisé sur le ruisseau du Guégnault - 2 campagnes physico-chimiques + biologiques réalisées par le CD58 en appui à l'AdT Aron Cressonne - Réalisation d'une étude bilan sur l'évolution de la qualité de l'eau dans le bassin versant
A4	. Restaurer et préserver les zones humides	A4.1. Inventaire	Continuation de l'inventaire des milieux humides dans le bassin versant	Aron source, Cressonne	31130	32065	33000	96 195,0 €	67 336,5 €	MAQ3	70 %	- Réalisation de 3 inventaires de zones humides (Environ 450 ha /an) - 2 réunions publiques sur le thème - 1 étude de priorisation menée par le CEN - 1 étude Ligéro réalisée par le CEN sur le marais à Cronat - 2 journées techniques et 3 exploitants engagés dans la démarche de gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide
		A4.2. Autres travaux et animation pour la restauration des milieux	Prospections de terrain pour l'émergence de nouveaux travaux de restauration de zone humide en lien avec le CBN et le réseau Patur'Ajuste + priorisation des interventions en lien avec le CEN + suite du projet sur la gestion raisonnée du parasitisme en milieu humide	Aron source, Cressonne, Guignon, Veynon, Dragne, Roche, Alène	0	6000	6000	12 000,0 €	3 000,0 €	MAQ3	25 %	
		A4.3* Plan de gestion du marais Cronat	Protection et gestion de la zone humide du Marais Jean Petit à Cronat, en MaO CEN	Cressonne	0	20000	17500	37 500,0 €	26 250,0 €	MAQ3	70 %	
		A4.4* Travaux de restauration d'un ancien méandre	Reconnexion d'un ancien méandre de l'Aron en partenariat avec la Fédération de chasse de la Nièvre en MaO	Aron Loire	0	90000	0	90 000,0 €	63 000,0 €	MAQ1 ou MAQ3	70 %	
A5	Restaurer et préserver les mares	A5.1 Diagnostics des réseaux de mares	Diagnostic d'un réseau d'une trentaine de mares	Aron source	0	10000	10000	20 000,0 €	10 000,0 €	BV1	50 %	- 20 mares restaurées sur la base de diagnostics préalables réalisés
		A5.2 Restauration et préservation des réseaux de mares sur les secteurs à enjeux triton crêté	Travaux de restauration d'un réseau d'une dizaine de mares à enjeux pour la préservation du triton crêté	Aron source, Canne, Cressonne	0	25000	25000	50 000,0 €	25 000,0 €	BV1	50 %	
					294230	379065	320500	**993 795,0 €**	560 586,5 €			
B : Améliorer la qualité de l'eau												
B1	Limiter les pollutions diffuses en milieu urbain	B1.1 : Accompagner les communes pour le passage au zérophyto pour les cimetières et terrains de sport dans les communes	Animations avec les communes sur le temps animateur	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	- Animation sur le sujet selon les demandes
		B1.2 : Accompagner les collectivités sur la mise aux normes des installations d'ANC	Sera accompagné selon les opportunités	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	-
B2	Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole	B2.1 : Réalisation d'un diagnostic agricole	Stage diagnostic agricole (diagnostic de l'occupation du sol, des pratiques et de la qualité de l'eau sur un sous-bassin versant en risque concernant les pesticides) et instrumentation	Canne	0	0	5000	5 000,0 €	0,0 €			- 1 stage pour le diagnostic de l'occupation du sol, des pratiques et de la qualité de l'eau sur un sous-bassin versant en risque concernant les pesticides
		B2.2 : Accompagner les changements de pratiques pour le milieu agricole	A envisager dans un futur Accord de Territoire	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	-
					0	0	5000	**5 000,0 €**	0,0 €			

C : S'adapter face au changement climatique												
C1.1	Sécuriser la ressource en eau face au changement climatique	C1.1 : Étude adéquation besoins-ressources sur la ressource en eau dans un sous bassin versant de l'Aron	Stage hydro bilan quantitatif : étude adéquation besoins-ressources sur un sous-bassin-versant en risque hydrologie	Veynon, Guignon, Canne	0	4500	0	4 500,0 €	2 250,0 €	RDI1	50 %	*- Réalisation d'une étude adéquation besoins-ressources sur un sous-bassin-versant en risque hydrologie* *- Nombre de réunions d'animation*
			Instrumentation d'un sous bassin versant dans le cadre du stage : réseau de mesures débit et piézométrie		0	10000	0	10 000,0 €	5 000,0 €	SUI1	50 %	
C1.2		C1.2 : Formations et diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative, développement de projets pilotes	Fermes pilotes / test, projet à construire avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	-
C1.3		C1.3 : Vers une gestion intégrée des eaux pluviales en ville	Sera accompagné selon les opportunités, à envisager dans un futur Accord de Territoire	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	-
					0	14500	0	**14 500,0 €**	7 250,0 €			
D : Suivi, connaissance, animation et communication												
D1	Connaître et gérer les milieux	D1.1 : Diagnostics biologiques pré-travaux	Continuation des diagnostics dans le cadre des chantiers	BV Aron-Cressonne, selon les chantiers A1, A3, A4	2500	4000	4000	10 500,0 €	5 250,0 €	MAQ3	50 %	*- 10 sites diagnostiqués pour des évaluations d'enjeux faunistiques avant travaux*
		D1.2 : Inventaires suivis d'évolution des populations d'espèces patrimoniales dans le bassin versant	Continuation des inventaires dans le bassin versant	Andarge, Aron aval, Cressonne,	0	5000	5000	10 000,0 €	5 000,0 €	MAQ3	50 %	*- 2 inventaires d'espèces patrimoniales réalisés*
		D1.3 : Gestion des espèces invasives	Animation sur le temps animateur	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	-
		D1.4 : Entretien des cours d'eau	Pas de demande pour l'instant	-	0	0	0	0,0 €	0,0 €	-	-	-
D2	Communiquer, former, animer	D2.1 : Écocitoyen de l'Eau, sensibiliser et informer les scolaires sur l'importance et les fonctionnalités des milieux aquatiques	Des animations réalisées en prestation, objectif d'accompagner 6 à 8 classes par an	BV Aron-Cressonne	0	2127	2127	4 254,0 €	2 552,4 €	INF1	60 %	*- 160 élèves sensibilisés* *- 8 animations pour les scolaires*
		D2.2 : Communication, animations et sensibilisation ciblée des élus et du grand public	Un budget communication pour l'édition de supports de communication et des retours sur les travaux	BV Aron-Cressonne	3300	4000	3000	10 300,0 €	6 180,0 €	INF1	60 %	*'- 5 animations grand public / élus*
		D2.3 : Évaluation étude Bilan de l'Accord de Territoire	Etude bilan de l'Accord de Territoire	BV Aron-Cressonne	0	0	10000	10 000,0 €	5 000,0 €	TER2	50 %	*- Une étude bilan*
		D2.4 : Animer l'Accord de Territoire (2 à 3 ETP) + 0,5 ETP administratif + Frais de fonctionnement	Fonctionnement de la cellule d'animation (2 ETP en 2025 et 3 ETP à partir de 2026 pour une montée en puissance)	BV Aron-Cressonne	84000	126000	130000	340 000,0 €	204 000,0 €	TER2	60 %	-
			Appui sur le fonctionnement administratif de l'Accord de Territoire		26500	27825	28938	83 263,0 €	49 957,8 €	TER2	60 %	-
			Frais de fonctionnement de la structure		26000	39000	39000	104 000,0 €	57 600,0 €	TER2	55,38 %	-
			Autres frais liés à l'AdT (frais déplacement élus, matériel, etc.)		1000	1000	1000	3 000,0 €	0,0 €	-	-	-
					143300	208952	223065	**575 317,0 €**	335 540,2 €			
					2025	2026	2027	**TOTAL**	AELB			
			Budget TOTAL		**437530**	**602517**	**548565**	**1 588 612,0 €**	**56,87 %**			
			Budget moyen annuel		**529 537,33 €**							
			Contribution par financeur						**903 376,7 €**			
			Reste à charge moyen annuel pour les EPCI	**106 831,33 €**	**90581,0**	**111213,0**	**118700,0**	**320 494,0 €**				

Échéancier de financement de l'Accord de Territoire 2025-2027 pour l'AELB

Enjeux	Objectifs stratégiques (description détaillée)		Codes et titres fiches action AdT	Maîtres d'ouvrage	Montant prévisionnel éligible AdT Total € (TTC)	Participation prévisionnelle de l'agence de l'eau [11]						Montants de cofinancements €	Montant autofinancement (EPCI) €
						Montant de la dépense retenue €	Taux d'aide %	Montant de subvention €	Prévisionnel 2025 (€)	Prévisionnel 2026 (€)	Prévisionnel 2027 (€)		
A	A1	Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau	A1.1 Restauration de la petite continuité écologique	PNRM	240 000	240 000	70	168 000,0	56 000,0	56 000,0	56 000,0	24 000,0	48 000,0
			A1.2. Restauration de la grande continuité écologique	PNRM	25 000	25 000	25	6 250,0	0	0	6 250,0	13 750,0	5 000,0
			A3.1. Travaux de restauration hydromorphologiques et appui technique à la conception des projets	PNRM	325 600	316 000	50	158 000,0	53 000,0	53 000,0	52 000,0	102 480,0	65 120,0
			A3.2 Études hydromorphologiques	PNRM	57 500	57 500	50	28 750,0	28 750,0	0	0	24 075,0	4 675,0
			D1.1 : Diagnostics biologiques pré-travaux	PNRM	10 500	10 500	50	5 250,0	1 250,0	2 000,0	2 000,0	3 150,0	2 100,0
	A2	Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides	A4.1. Inventaire des milieux humides	PNRM	96 195	96 195	70	67 336,5	21 791,0	22 445,5	23 100,0	9 619,5	19 239,0
			A4.2. Autres travaux et animation pour la restauration des milieux humides	PNRM	12 000	6 000	50	3 000,0	0	1 500,0	1 500,0	6 000,0	3 000,0
			A4.3* Plan de gestion du marais Cronat	CEN	37 500	37 500	70	26 250,0	0	14 000,0	12 250,0	11 250,0	0
			A4.4* Travaux de restauration d'un ancien méandre	Fédé chasse 58	90 000	90 000	70	63 000,0	0	63 000,0	0	27 000,0	0

1 ***La participation prévisionnelle de l'agence de l'eau a été estimée à partir des éléments fournis au moment de l'élaboration de l'accord de territoire. Le montant de la dépense retenue et le montant de la subvention sont donnés à titre indicatif et ne préjugent pas de l'instruction des dossiers individuels de demande d'aide selon les modalités de financement de l'agence de l'eau en vigueur.***

	A3	Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques	D1.2 : Inventaires suivis d'évolution des populations d'espèces patrimoniales dans le bassin versant	PNRM	10 000	10 000	50	5 000,0	0 €	2 500,0	2 500,0	3 000,0	2 000,0
	A4	Aménager les bassins versants	A5.1 Diagnostics des réseaux de mares	PNRM	20 000	20 000	50	10 000,0	0 €	5 000,0	5 000,0	6 000,0	4 000,0
			A5.2 Restauration et préservation des réseaux de mares sur les secteurs à enjeux triton crêté	PNRM	50 000	50 000	50	25 000,0	0 €	12 500,0	12 500,0	15 000,0	10 000,0
TOTAL Enjeu A					974 295	958 695	59,06	565 836,5	160 791,0	231 945,5	173 100,0	245 324,5	163 134,0
G	G1	Développer la connaissance pour éclairer les choix	C1.1 : Étude adéquation besoins-ressources sur la ressource en eau dans un sous bassin versant de l'Aron	PNRM	14 500	14 500	50	7 250,0	0 €	7 250,0	0	3 000,0	4 250,0
			A3.3. Observatoire de la qualité de l'eau	PNRM	10 000	10 000	50	5 000,0	0 €	0	5 000,0	3 000,0	2 000,0
			D2.3 : Évaluation étude Bilan de l'Accord de Territoire	PNRM	10 000	10 000	50	5 000,0	0 €	0	5 000,0	3 000,0	2 000,0
	G4	Mettre en œuvre la stratégie des territoires	D2.1 : Écocitoyen de l'Eau, sensibiliser et informer les scolaires sur l'importance et les fonctionnalités des milieux aquatiques	PNRM	4 254	4 254	60	2 552,4	0 €	1 276,2	1 276,2	1 701,6	0
			D2.2 : Communication, animations et sensibilisation ciblée des élus et du grand public	PNRM	10 300	10 300	60	6 180,0	1 980,0 €	2 400,0	1 800,0	2 060,0	2 060,0
			D2.4 : Animer l'Accord de Territoire (2 à 3 ETP) + 0,5 ETP administratif + Frais de fonctionnement	PNRM	527 263	519 263	60	311 557,8	80 700,0 €	113 895,0	116 962,8	101 305,2	114 400,0
TOTAL Enjeu G					576 317	568 317	59,39	337 540,2	82 680,0 €	124 821,2	130 039,0	114 066,8	124 710,0
TOTAL Global					**1 550 612**	**1 527 012**	**59,16**	**903 376,7**	**243 471,0**	**356 766,7**	**303 139,0**	**359 391,3**	**287 844,0**

8. Les conditions nécessaires à la réussite

- **Des enjeux, objectifs, et un programme d'actions partagés et construits collectivement :** l'étude de préfiguration du Contrat Territorial Aron Cressonne réalisée en 2020 et en 2021 a permis la construction d'un diagnostic et d'une stratégie territoriale solide et concertée, ciblant les actions de restauration des milieux aquatiques à mettre en œuvre. Les réunions réalisées avec l'ensemble des EPCI et des partenaires techniques ont permis d'aboutir à des enjeux et objectifs partagés, qui sont le socle de la réussite du programme d'actions. La mise en œuvre du Contrat Territorial de 2022 à 2024 sur le bassin versant de l'Aron a permis de conforter les diagnostics des pressions grâce à des études et prospections de terrain. Des premiers travaux ambitieux ont vu le jour et une véritable dynamique de territoire s'est mise en route avec l'émergence de nouveaux projets et thématiques pour la préservation de la ressource en eau en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, élus et partenaires techniques.
- La bonne **communication,** concertation, et collaboration avec les **élus du territoire et leur implication** dans le projet est un élément clef pour la bonne réussite du programme d'actions. La **gouvernance choisie par les EPCI,** avec un comité de bassin versant de l'Aron Cressonne réunissant les élus du territoire ainsi que les partenaires techniques, permet d'échanger et de débattre sur les projets mis en œuvre et les moyens alloués. Cela permet l'appropriation des enjeux par les élus locaux et la vie d'un **espace de parole, d'information, de débat, de construction et de projections, de perspectives et de résultats**.
- Par ailleurs, concernant la mise en œuvre des actions du programme, la **priorisation des actions** par masse d'eau selon leurs enjeux permet de cibler les actions sur des secteurs prioritaires et ainsi de mobiliser les moyens sur les sites à enjeux et où l'impact peut être significatif pour la reconquête du bon état des masses d'eau. Plusieurs **études,** correspondant à l'inventaire des étangs sur les masses d'eau en risque hydrologie et sur la réalisation de diagnostics hydromorphologiques, doivent également permettre d'apporter des connaissances sur des thématiques et des secteurs nouveaux pour la réalisation des travaux.
- Une condition de réussite du Contrat Territorial sera également la capacité à tisser et faire fonctionner des **partenariats** avec les structures du territoire : avec la SHNA-OFAB, CBNBP, mais aussi des nouveaux partenaires : la CA58, Biobourgogne, etc. l'implication des partenaires du monde agricole afin de travailler avec eux sur la ressource en eau.
- La mobilisation des élus et habitants du bassin versant autour de **nouvelles thématiques émergentes**, à travers de lancement d'un diagnostic sur les **ressources quantitatives en eau** dans la démarche eau et changement climatique, et le **diagnostic agricole** pour la limitation des pollutions diffuses.
- La **sensibilisation, la communication et la pédagogie** : pour l'appropriation des thématiques locales par les acteurs localement, porter de nouvelles thématiques localement, et l'identification des animateurs de contrat comme des personnes ressources référentes sur les questions de l'eau dans le bassin versant.
- Le **suivi et l'évaluation** des travaux et la **capitalisation des connaissances**
- Finalement, la **bonne intégration de nouveaux territoires** dans cette démarche d'Accord de territoire et la mise en œuvre des nouvelles actions du contrat, et le **renouvellement de la dynamique sur le territoire de l'ancien contrat** : **construire et apporter cette cohérence de bassin versant.**

9. Le suivi et l'évaluation

Afin d'évaluer la performance de l'Accord de Territoire et l'atteinte des objectifs, il est essentiel d'identifier les **indicateurs** de réussite, ces derniers sont présentés dans la programmation et dans le document de l'Accord de Territoire. Chaque action pourra ainsi être évaluée pour **caractériser son avancée de mise en œuvre** et **quantifier ses résultats** positifs et négatifs afin de piloter l'action au fur et à mesure de la vie du contrat. La liste des indicateurs est présentée dans le tableau p.23 de la présente stratégie, ainsi que détaillée dans chaque fiche action.

Une attention particulière sera donnée aux capacités de l'Accord de Territoire à mesurer l'impact écologique des actions mises en œuvre, afin de pouvoir mesurer la contribution des actions à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ces mesures se déclinent dans l'action Observatoire de la qualité de l'eau et de connaissances par plusieurs actions :

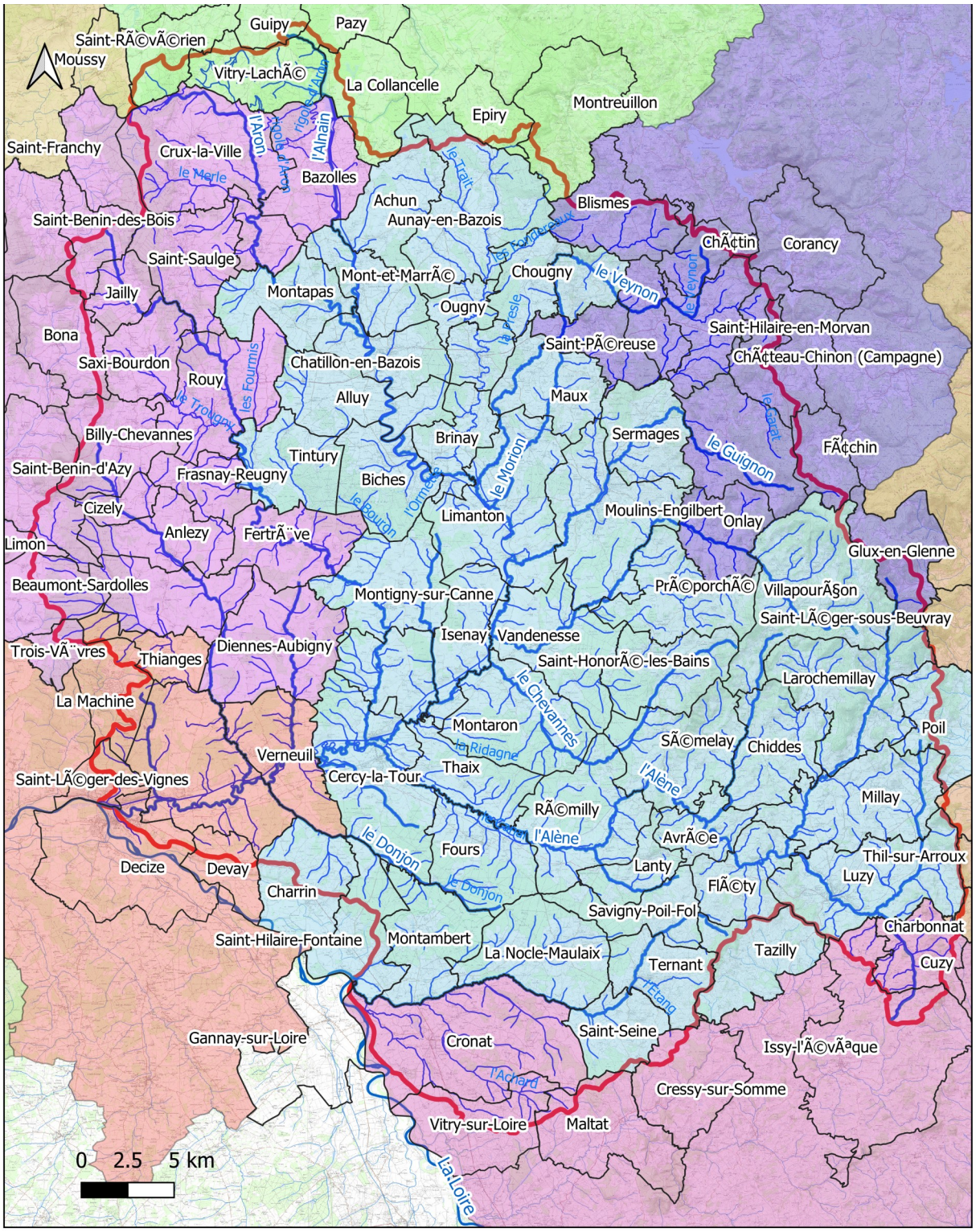
- La **connaissance de l'état initial des milieux** sur des secteurs inconnus : réalisation d'études hydromorpholgiques sur des secteurs ciblés pour des travaux, ainsi que des mesures physico-chimiques et biologiques pour les projets pilotes de restauration
- Le **suivi de la qualité de l'eau** pour une connaissance locale sur des secteurs non renseignés pré-travaux : 3 points de suivis de qualité de l'eau tournant
- Le **suivi biologique post-travaux** pour des chantiers pilotes avec IPR N+1 et N+3
- Le **suivi de l'évolution des populations d'espèces patrimoniales** dans le bassin versant

De plus, une **évaluation de fin de programmation** sera réalisée afin **d'évaluer la performance du programme, l'atteinte des objectifs, la pertinence, porter un regard critique et formuler des recommandations.** Cette évaluation sera également le moment d'évaluer la **gouvernance** du programme d'actions et son évolution possible.

L'ensemble de ces dispositifs devra permettre de réaliser un suivi et une évaluation de qualité afin de piloter au mieux le programme d'actions et de mobiliser au mieux les moyens pour l'atteinte des objectifs et du bon état des masses d'eau du bassin versant.

10. Annexes

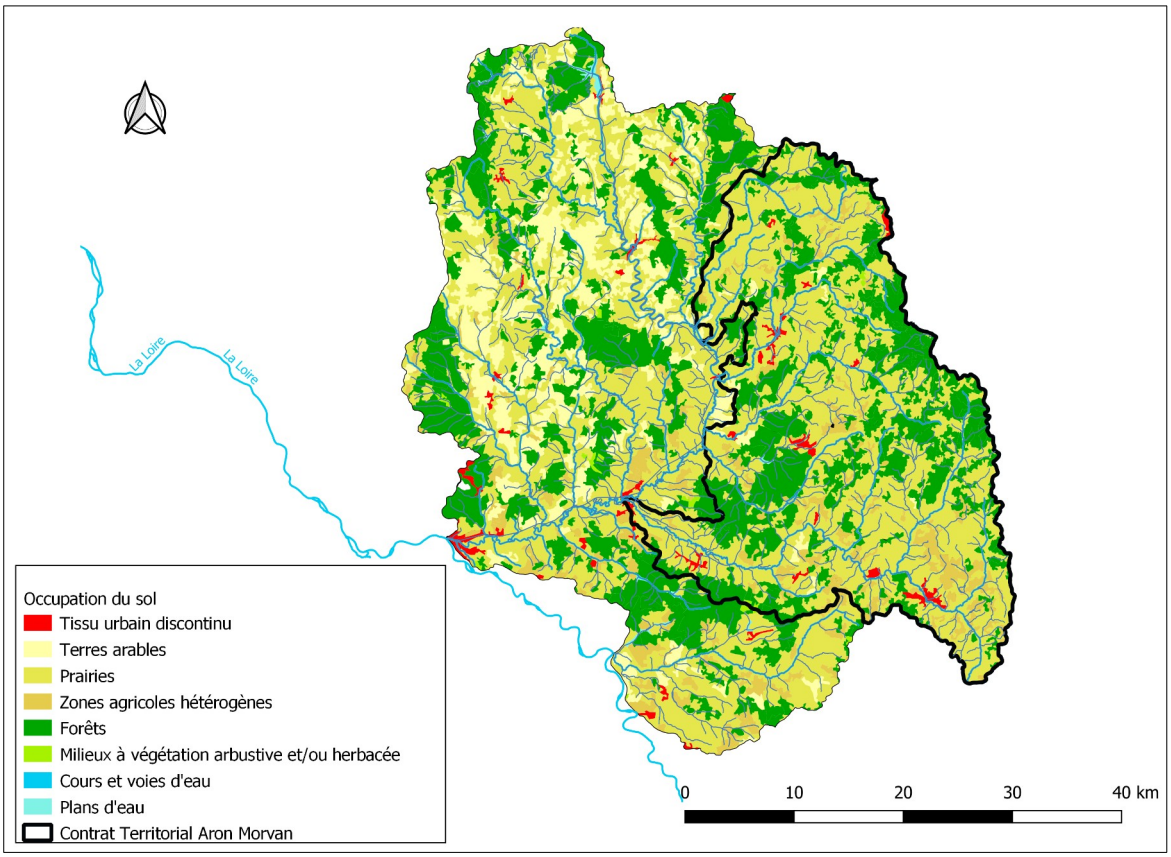
Annexe 1 : Liste des communes concernées



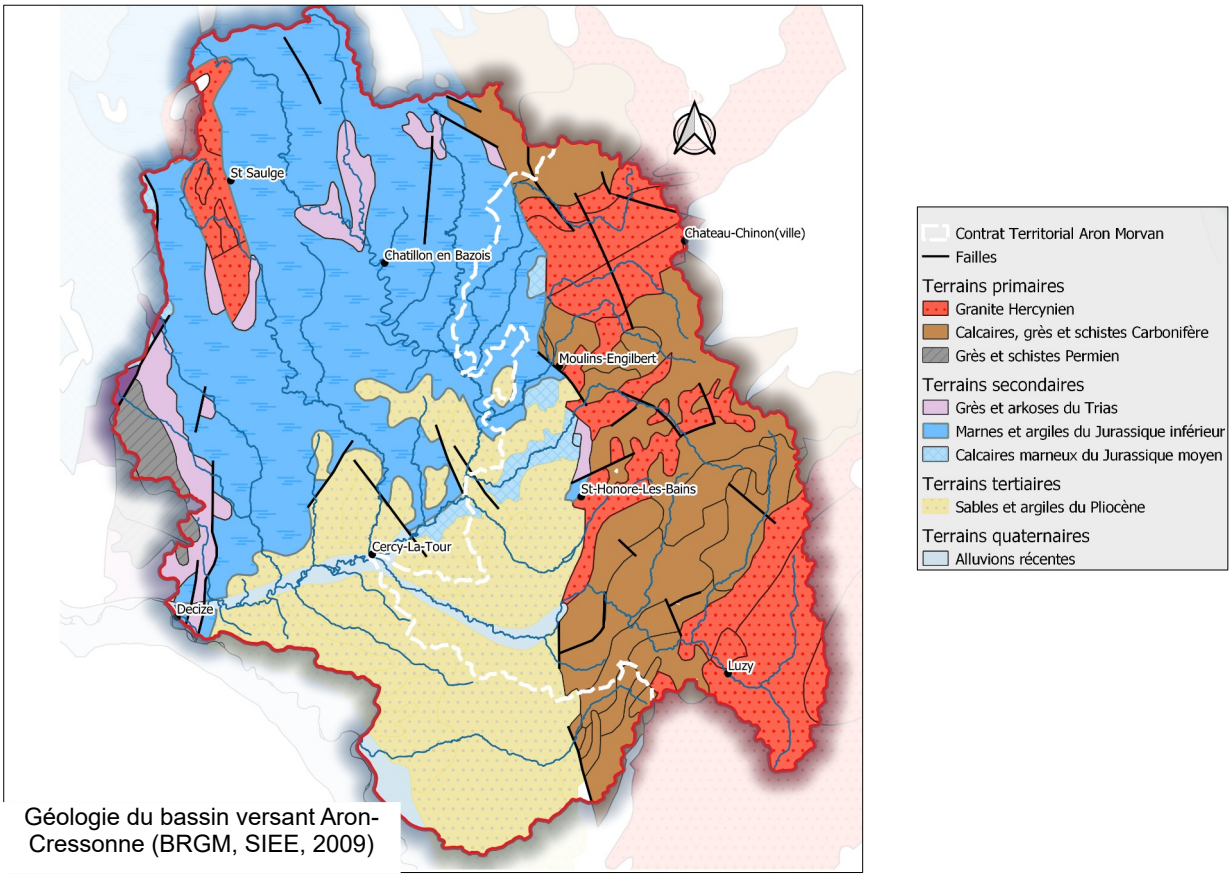
CODE INSEE	NOM	EPCI	DEPART	Bassin versant majoritaire	Population (INSEE_2017)	% de surface de commune sur BV
58001	Achun	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	165	93,2
58004	Alluy	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	394	100,0
58006	Anlezy	CCACN	NIEVRE	Andarge	251	100,0
58017	Aunay-en-Bazois	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	233	92,8
58019	Avrée	CCBLM	NIEVRE	Alène	81	100,0
58024	Bazolles	CCACN	NIEVRE	Alnain	285	100,0
58028	Beaumont-Sardolles	CCACN	NIEVRE	Aron source	119	31,6
58030	Biches	CCBLM	NIEVRE	Canne	298	100,0
58031	Billy-Chevannes	CCACN	NIEVRE	Andarge	312	83,4
58034	Blismes	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	186	67,1
58035	Bona	CCACN	NIEVRE	Canne	315	13,0
58040	Brinay	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	148	100,0
58046	Cercy-la-Tour	CCBLM	NIEVRE	Alène	1 772	100,0
58055	Champvert	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	814	100,0
71098	Charbonnat	CCGAM	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	253	2,3
58060	Charrin	CCBLM	NIEVRE	Donjon	618	49,7
58063	Château-Chinon (Campagne)	CCMSGL	NIEVRE	Guignon	558	35,4
58062	Château-Chinon (Ville)	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	2 354	65,0
58065	Chatillon-en-Bazois	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	914	100,0
58066	Châtin	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	88	68,4
58074	Chiddes	CCBLM	NIEVRE	Roche	339	100,0
58076	Chougny	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	77	100,0
58078	Cizely	CCACN	NIEVRE	Andarge	61	100,0
71152	Cressy-sur-Somme	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	195	8,3
71155	Cronat	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	550	92,1
58092	Crux-la-Ville	CCACN	NIEVRE	Aron source	414	92,7
71166	Cuzy	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Alène	121	85,3
58095	Decize	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	5 583	14,8
58096	Devay	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	502	36,0
58097	Diennes-Aubigny	CCACN	NIEVRE	Senelle	95	100,0
58099	Dommartin	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	174	100,0
58107	Dun-sur-Grandry	CCBLM	NIEVRE	Veynon	158	100,0
58110	Epiry	CCTBC	NIEVRE	Aron veynon	240	14,6
58111	Fâchin	CCMSGL	NIEVRE	Dragne	111	19,9
58113	Fertrève	CCACN	NIEVRE	Canne	104	100,0
58114	Fléty	CCBLM	NIEVRE	Alène	109	98,9
58118	Fours	CCBLM	NIEVRE	Alène	652	100,0
58119	Frasnay-Reugny	CCACN	NIEVRE	Canne	92	100,0
58128	Glux-en-Glenne	CCMSGL	NIEVRE	Roche	93	30,5
58132	Guipy	CCTBC	NIEVRE	Etang de Vaux	262	4,6
58135	Isenay	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	98	100,0
71239	Issy-l'Évêque	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cuzy	716	12,0
58136	Jailly	CCACN	NIEVRE	Canne	66	100,0
58080	La Collancelle	CCTBC	NIEVRE	Etang de Baye	176	20,9
58151	La Machine	CCSN	NIEVRE	Fond Judas	3 395	37,8
58195	La Nocle-Maulaix	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	281	100,0
58139	Lanty	CCBLM	NIEVRE	Alène	122	100,0
58140	Larochemillay	CCBLM	NIEVRE	Roche	235	99,6
58142	Limanton	CCBLM	NIEVRE	Morion	244	100,0

CODE INSEE	NOM	EPCI	DEPART	Bassin versant majoritaire	Population (INSEE_2017)	% de surface de commune sur BV
58143	Limon	CCACN	NIEVRE	Andarge	153	12,8
58149	Luzy	CCBLM	NIEVRE	Alène	2 026	99,3
71273	Maltat	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	289	9,8
58161	Maux	CCBLM	NIEVRE	Morion	142	100,0
58168	Millay	CCBLM	NIEVRE	Roche	452	99,9
58175	Mont-et-Marré	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	164	100,0
58172	Montambert	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	125	100,0
58171	Montapas	CCBLM	NIEVRE	Aron source	290	100,0
58173	Montaron	CCBLM	NIEVRE	Chevannes	163	100,0
58178	Montigny-sur-Canne	CCBLM	NIEVRE	Canne	155	100,0
58179	Montreuillon	CCTBC	NIEVRE	Aron veynon	268	9,9
58182	Moulins-Engilbert	CCBLM	NIEVRE	Guignon	1 468	100,0
58199	Onlay	CCMSGL	NIEVRE	Dragne	151	100,0
58202	Ougny	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	25	100,0
58208	Pazy	CCTBC	NIEVRE	Etang de Vaux	315	3,6
58211	Poil	CCBLM	NIEVRE	Roche	140	30,6
58219	Préporché	CCBLM	NIEVRE	Dragne	210	100,0
58221	Rémilly	CCBLM	NIEVRE	Alène	154	100,0
58223	Rouy	CCACN	NIEVRE	Canne	621	100,0
58232	Saint-Benin-d'Azy	CCACN	NIEVRE	Andarge	1 293	22,6
58233	Saint-Benin-des-Bois	CCACN	NIEVRE	Canne	175	1,3
71407	Saint-Didier-sur-Arroux	CCGAM	SAONE-ET-LOIRE	Roche	236	1,5
58240	Saint-Franchy	CCACN	NIEVRE	Canne	77	2,5
58243	Saint-Gratien-Savigny	CCBLM	NIEVRE	Canne	117	100,0
58244	Saint-Hilaire-en-Morvan	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	227	97,2
58245	Saint-Hilaire-Fontaine	CCBLM	NIEVRE	Donjon	177	54,2
58246	Saint-Honoré-les-Bains	CCBLM	NIEVRE	Chevannes	758	100,0
58249	Saint-Léger-de-Fougeret	CCMSGL	NIEVRE	Guignon	376	99,9
58250	Saint-Léger-des-Vignes	CCSN	NIEVRE	Fond Judas	1 932	49,7
58257	Saint-Maurice	CCACN	NIEVRE	Aron source	62	100,0
58262	Saint-Péreuse	CCMSGL	NIEVRE	Morion	229	100,0
58266	Saint-Révérien	CCTBC	NIEVRE	Aron source	160	27,2
58267	Saint-Saulge	CCACN	NIEVRE	Aron source	818	100,0
58268	Saint-Seine	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	212	97,7
58253	Sainte-Marie	CCACN	NIEVRE	Canne	84	48,2
58274	Savigny-Poil-Fol	CCBLM	NIEVRE	Alène	126	100,0
58275	Saxi-Bourdon	CCACN	NIEVRE	Canne	303	100,0
58276	Sémelay	CCBLM	NIEVRE	Alène	237	100,0
58277	Sermages	CCBLM	NIEVRE	Guignon	196	100,0
58285	Tamnay-en-Bazois	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	172	100,0
58287	Tazilly	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	201	12,4
58289	Ternant	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	192	97,8
58290	Thaix	CCBLM	NIEVRE	Donjon	51	100,0
58291	Thianges	CCSN	NIEVRE	Andarge	171	99,8
58292	Tintury	CCBLM	NIEVRE	Canne	183	100,0
58297	Trois-Vèvres	CCACN	NIEVRE	Andarge	241	20,5
58301	Vandenesse	CCBLM	NIEVRE	Dragne	314	100,0
58306	Verneuil	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	305	100,0
58309	Villapourçon	CCBLM	NIEVRE	Dragne	423	97,9
58311	Ville-Langy	CCACN	NIEVRE	Andarge	257	100,0
58313	Vitry-Laché	CCTBC	NIEVRE	Aron source	85	92,8
71589	Vitry-sur-Loire	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	439	37,3

Annexe 2 : Cartographie de l'occupation du sol et du contexte géologique



Occupation du sol dans le bassin versant Aron-Cressonne (CLC, 2018)



Géologie du bassin versant Aron-Cressonne (BRGM, SIEE, 2009)

Annexe 3 : Échéancier de financement EPCI

	Clef de répartition				Cotisations appelées dans le Contrat Territorial Aron Cressonne			Cotisations prévisionnelles Accord de Territoire Aron Cressonne			Cotisation moyenne annuelle 25-27
EPCI	Superficie de l'EPCI dans BV (km²)	Population affectée au BV*	Linéaire CE (km)	**Clef répartition globale**	2022	2023	2024	**2025**	**2026**	**2027**	
CC Bazois Loire Morvan	1142,6	14813	1 298,30 €	**57,10 %**	27 548,90 €	59 534,30 €	56 258,37 €	56 686,60 €	63 502,62 €	67 777,70 €	62 655,64 €
CC Amognes Cœur du Nivernais	357,4	4086	385,60 €	**16,50 %**	4 832,10 €	17 139,04 €	16 232,05 €	16 380,54 €	18 350,15 €	19 585,50 €	18 105,40 €
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	152,1	3042	128,40 €	**9,50 %**	4 592,10 €	9 919,80 €	9 346,04 €	9 431,22 €	10 565,24 €	11 276,50 €	10 424,32 €
CC Sud Nivernais	109,4	4372	132,80 €	**12,00 %**	5 833,30 €	12 621,40 €	11 771,54 €	11 913,12 €	13 345,56 €	14 244,00 €	13 167,56 €
CC Entre Arroux Loire et Somme	96	872	113,5	**4,00 %**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 971,04 €	4 448,52 €	4 748,00 €	4 389,19 €
CC Tannay Brinon Corbigny	29,5	156	28,7	**0,90 %**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	893,48 €	1 000,92 €	1 068,30 €	987,57 €
TOTAL					42 806,40 €	99 214,90 €	93 608,00 €	**99 276,00 €**	**111 213,00 €**	**118 700,00 €**	**109 729,67 €**
Taxe GEMA en moyenne (€/hab/an)					3,5 €/hab/an			**4 €/hab/an**			

La clef de répartition choisie par les élus et appliquée est : 60 % population*, 20 % linéaire de cours d'eau et 20 % superficie.
(*Population des EPCI proratisée selon la superficie intersectée par le bassin versant, sur la base des derniers chiffres INSEE disponibles pour les EPCI publiés en 2022 faisant référence aux données 2018)

Pour rappel, échéancier de financement signé par les EPCI lors de la signature du Contrat Territorial Aron Cressonne en 2022 :

EPCI	Clef de répartition	Montant 2022	Montant annuel (2023-2027)	Estimation de la taxe GEMAPI (€/hab/an)
CC Bazois Loire Morvan	56,9 %	27 548,9 €	95 290,0 €	6,1 €
CC des Amognes Coeur Nivernais	16,4 %	4 832,1 €	27 414,0 €	3,2 €
CC Morvan Sommets Grands Lacs	9,5 %	4 592,2 €	15 952,0 €	1,3 €
Sud Nivernais	12,2 %	5 838,3 €	20 350,0 €	1,0 €
CC Tannay Brinon Corbigny	1,0 %	488,5 €	1 669,0 €	0,2 €
CC Entre Arroux Loire et Somme	4,0 %	0,0 €	4 063,0 €	0,15 €
TOTAL	**100 %**	**43 300 €**	**164 738 €**	